le franco albertain

Mercredi 11 septembre 1974 volume 7 numéro 40

M. Keith Spicer, en visite à Edmonton

Le Commissaire aux Langues Officielles, à Ottawa, M. Keith Spicer, était en visite à Edmonton la fin de semaine dernière. Vendredi, il a eu des entretiens avec les fonctionnaires fédéraux travaillant à Edmonton, et samedi, il a tenu à rencontrer des représentants de la francophonie albertaine.

En plus du président général de l'ACFA, M. Frank Mc Mahon, la délégation francophone était composée de Mme Hélène Narayana, MM. Hervé Durocher, Roger Motut, Louis A. Desrochers, Guy Pariseau et Guy Lacombe. M. Spicer, pour sa part, était accompagné du Dr R. Ray, son adjoint.

La rencontre s'est déroulée avec beaucoup de simplicité et de cordialité, à l'hôtel Edmonton Plaza. Sans formalité et sans ordre du jour préétabli, M. Keith Spicer s'est informé de la sitation bilingue en Alberta.

L'école J.H. Picard

C'est au sujet de l'école J.H. Picard que M. Spicer a dirigé ses premières questions. On a fait état des avantages et des inconvénients de l'école bilingue versus l'école française. Les représentants de l'ACFA ont expliqué à M. Spicer que depuis sa fondation, l'école J.H. Picard allait de progrès en progrès, et que des programmes étaient présentement établis pour favoriser davantage l'usage du français en dehors des cours eux-mêmes.

Il a été fait mention également de la qualité du corps administratif et professoral de l'école Picard. Autre sujet de discussion: en général, on favorise à l'ACFA, la formation de professeurs franco-albertains qui auraient avantage, a-t-il été mentionné, à faire des stages dans la province de Québec.

Le Collège Universitaire St-Jean

Il a été également question, au cours de cette rencontre, du Collège Universitaire Saint-Jean. Cette institution, comme on le sait, passerait d'ici quelques mois aux mains de l'Université de l'Alberta. Cette question ne relève pas directement du Commissaire aux Langues Officielles, mais elle est d'une importance capitale pour l'avenir du bilinguisme en Alberta. M. Spicer a été mis au courant des démarches qui se font présentement et des espoirs des francophones dans cette faculté universitaire. (Suite à la page 2)

Le 16 octobre prochain

Le maire Ivor Dent briguera de nouveau les suffrages



Photo: Le Franco

Edmonton (GL) — En ce qui concerne le maire Ivor Dent, les élections municipales à Edmonton auront lieu tel que prévue, soit le 16 octobre. Si l'enquête judiciaire Morrow devait demander de retarder l'élection, il s'y pliera; mais pour l'instant, il ne prévoit pas trop de problèmes et il a lancé officiellement sa campagne électorale au cours d'une conférence de presse qu'il accordait aux journalistes d'Edmonton lundi dernier, le 9 septembre.

Confiant dans la victoire

Dans le bref exposé qu'il a fait au cours du petit déjeuner auquel il avait convié les journalistes, le maire Dent s'est dit confiant de remporter la victoire à la mairie. Il n'a pas fait de promesses: les nombreuses réalisations de ses six années à la tête de la capitale albertaine parlent amplement en sa faveur. Il a rappelé, entre autres choses, le choix d'Edmonton pour les jeux du Commonwealth qui auront lieu en 1978, les changements importants qui ont eu lieu au centre-ville (les prochains trois ans, a-t-il dit, seront les témoins de changements tout aussi importants), les nombreuses piscines qui ont été construites, les parcs nombreux qui ont été ajoutés à ceux qui existent déjà.

Un document remis aux journalistes contient une cinquantaine d'autres réalisations dont les Edmontoniens sont redevables au maire Dent.

"Je n'ai pas de promesses à faire, a-t-il dit, si ce n'est que je vous promets du succès".

Campagne peu dispendieuse

La dernière campagne électorale à la mairie d'Edmonton avait coûté au Dr Dent la somme d'environ $23,000. Cette année, cette somme sera sensiblement augmentée, en raison particulièrement d'une plus (suite en page 15)

Courrier de 2ième classe

Adresse:

Pauline Julien est venue à Edmonton

C'est avec une voix forte et vigoureuse, que Pauline Julien a interprété la misère et l'ennui, les plaisirs et les espoirs des gens que Georges Dor, Claude Gauthier et Gilles Vigneault ont décrits dans leurs chansons. Ce qui frappe chez elle c'est le ton convaincu et agressif de sa voix; quel que soit le thème de la chanson qu'elle aborde: amour, joie, tristesse, patriotisme, angoisse tous sont évoqués avec la même tension. Elle parle de son pays avec toute la force de ses nerfs. Elle crie son message sans gêne.

Dans "J'sais pas si j'vas déménager", "American Woman" et "Si on gagnait le jack-pot" elle a su rendre une image très réelle des problèmes et des désirs de larges couches de la société québécoise. Elle n'entraîne pas pour autant au désespoir, ces chansons étant elle-mêmes composées avec humour et interprétées de façon à amuser et faire rire. Cependant, sa voix retrouve un accent militant tout aussi naturel pour dénoncer l'injustice sociale dans "Bozo-les-Culottes", "Aye", et "Lettre de Ti-Cul Lachance à son sous-ministre".

Lorsque les lumières de la ville s'allument pour la belle Lorelou, la voix de Pauline Julien se fait triste et nostalgique pour parler de la tragédie de Gros-Pierre. Elle chante avec vitalité un autre aspect de l'amour dans "L'amour en confiture"- (Ainsi elle sait parfois inviter sur le sentier de l'amour à "casser la noix pour chercher l'amande.")

Pauline Julien est un courant électrique sur scène. Comme Robert Charlebois et Diane Dufresne, elle s'accompagne d'un orchestre qui sait soutenir son pas endiablé et emprunté le rythme vertigineux du rock américain. Le pianiste marqua des rythmes vifs et expressifs dans "La danse à Saint-Dilon", alors que les guitares trouvèrent des accents doux et naturels dans "Gros-Pierre" et semblables à ceux de la mandoline dans "Si on gagnait le jack-pot".

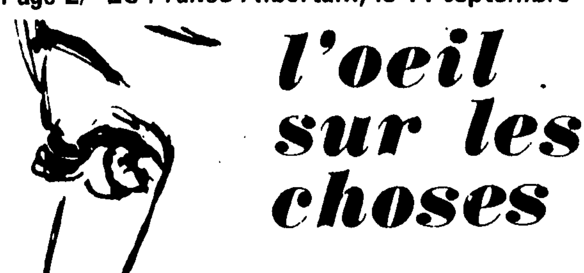
Fougueuse, électrifiante, Pauline Julien a évoqué de la voix, des yeux, des mains, un pays à bâtir, des injustices à corriger. Elle cherche à provoquer son auditoire. Elle a du nerf et sa sensibilité politique y trouve autant de force percutante. Elle lutte contre la solitude, pour la liberté et l'amour, de façon plus révoltée que rêveuse. Certaines chansons y gagnent un impact considérable, d'autres comme "Ah! que l'hiver" et "La Manic" se refroidissent au contact d'une interprétation trop vigoureuse. Il aurait été bon de ressentir un peu de chaleur dans ces chansons sentimentales.

Les chansonniers québécois *viennent peu souvent* à Edmonton. D'y voir Pauline Julien, d'y entendre son message fut une expérience stimulante et il est à souhaiter que cette initiative soit reprise avec d'autres chansonniers.

Raymond Arès



Une foule enthousiaste, qu'on aurait cependant souhaitée plus nombreuse, a accueilli Pauline Julien à l'auditorium du Musée Provincial dimanche dernier, le 8 septembre. Organisée par l'Association Canadienne-Française de l'Alberta, ce spectacle a attiré quelque 270 personnes dont un bon nombre étaient venues de la région de Rivière-la-Paix, de Saint-Paul et de Bonnyville. Nous communiquons à nos lecteurs une appréciation de la soirée, telle qu'analysée par M. Raymond Arès, professeur au Collège Universitaire Saint-Jean.



l'oeil sur les choses

CEUX QUI S'ETOUFFENT EN MANGEANT... Le Conseil de Sécurité aux Etats-Unis estime que chaque année, 2,500 Américains meurent étouffés en mangeant, par suite d'un fragment alimentaire bloqué dans le pharynx. C'est même la sixième cause de mort accidentelle, précédant les catastrophes aériennes et les armes à feu.

VOULEZ -VOUS CHANGER DE TETE? Un neurochirurgien américain est parvenu à effectuer des transplantations de tête sur des singes dont l'un a survécu trente-six heures! Avec le plus grand sérieux, ce médecin a souligné que les trans plantations sur des êtres humains "seraient entravées par de nombreuses barrières morales", mais qu'elles seraient relativement aisées au point de vue technique...

FEUX DE FORET AU CANADA. OTTAWA - Le Service canadien des forêts a enregistré au Canada, pendant le mois de juillet, 2,091 feux de forêt qui ont endommagé 1,442,000 acres de terrain forestier. Pour la période correspondante en 1973, 1,712 feux avaient dévasté 1,657,000 acres. Ces chiffres portent à 5,075 le total des feux de forêts pour la saison, lesquels ont dévasté 1,624,000 acres de terrain forestier.

LE PRIX DU LAIT. Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, a annoncé dernièrement que le gouvernement fédéral a approuvé les modifications apportées à la politique laitière visant à accroître sensiblement et immédiatement les revenus des producteurs laitiers. Ces modifications auront pour effet d'accroître les revenus des producteurs de 91 cents les cent livres et de les faire concorder aux coûts actuels de production.

UN METIER EN PERDITION: LA TYPOGRAPHIE. Deux grands quotidiens de New-York, le NEW YORK TIMES et le DAILY NEWS, ont entrepris l'automatisation de leurs procédés de composition et d'imprimerie. Les typographes, après plusieurs années d'opposition, ont finalement accepté ce bouleversement après avoir obtenu les garanties suivantes: prime de $40.00 par semaine, emploi assuré jusqu'à leur mort, leur retraite ou leur démission. L'automatisation, apanage du XXe siècle, n'a pas fini de laisser derrière elle les victives d'un progrès à double tranchant.

L'ANCIEN "ROYAUME" D'UN FRANCAIS DEVIENT PROPRIETE DE L'ETAT. L'Ile d'Anticosti, dans le golfe St-Laurent, demeurée propriété privée depuis l'époque de Louis XIV et qui a appartenu à un millionnaire français, a été convoitée par l'Allemagne nazie et plus tard par le gouvernement canadien, devient propriété publique québécoise, le Gouvernement du Québec ayant décidé d'en faire l'expropriation. Ce territoire de 3,150 milles carrés, habité par 235 personnes seulement, fut concédé par le roi de France, il y a trois siècles à Louis Jolliet, découvreur du Mississipi avec le Père Marquette, en 1673, et plus tard explorateur du Labrador.

LES NON-FUMEURS PASSENT A L'ATTAQUE. L'Association des consommateurs du Canada vous rappelle que les non-fumeurs ont le droit de respirer de l'air pur. La plupart des avions, des chemins de fer et certains autobus comportent des compartiments fumeurs. L'interdiction de fumer commence à figurer dans les hôpitaux, les cabinets des médecins de plus en plus de restaurants. L'expérience a prouvé qu'un séjour de 30 minutes dans une pièce remplie de fumée accélère le rythme cardiaque, la pression sanguine et la teneur en oxyde de carbonne du sang du non-fumeur.

LE BILINGUISME A LA CIL. Au cours des dernières années, l'usage du français comme langue de travail s'est accru dans les usines CIL du Québec et plus particulièrement à l'usine de Shawinigan, qui a fait l'objet d'une étude linguistique entreprise avec la collaboration de l'Office de la langue française. Par ailleurs, dès sa mise en exploitation, au début de 1975, l'usine de Bécancour aura pour seule langue de travail le français.

L'ART DE FLOTTER (DOUVRES) - Une ondine australienne de 18 ans, Jennifer Anderson, s'est à son tour mise à l'eau le 26 août dernier pour tenter de traverser la Manche à la nage. "J'espère aborder le continent dans une dizaine d'heures", avait-elle confié avant de plonger. Ce que Jennifer n'avait pas dit cependant, c'est qu'elle nage les seins nus: elle a enlevé le soutien-gorge de son bikini à quelques brasses du rivage. On rapporte qu'il y avait beaucoup de spectateurs à l'attendre sur la côte française...

LE DERNIER SAUT. (TWINFALLS, Idaho) Devant près de 10,000 spectateurs, le cascadeur motocycliste Bob Gill s'est brisé la colonne vertébrale en tâchant de battre son propre record mondial de saut de 171 pieds dimanche soir, le 25 août dernier, à Twin Falls. Selon un porte-parole de l'hôpital où l'acrobate motocycliste fut amené après son accident, il restera paralysé pour le restant de ses jours. Gil, sur sa moto, s'est écrasé à environ trois pieds du point d'atterrissage qu'il avait marqué au bord du lac. Sa moto resta embourbée dans la vase, mais lui-même fut projeté sur des rochers et sérieusement blessé.

On a estimé que chaque pied cube de détritus favorise la croissance d'environ 75,000 mouches, en plus bien entendu des rats, des souris, des moustiques, des coquerelles et autres organismes nuisibles.

On calcule que les Canadiens doivent dépenser $1 milliard et demi par année (ou $75 per capita) pour parer aux effets néfastes de la pollution de l'air sur leur demeure et leur santé.

Chaque année, entre un million et un milliard de tonnes de pétrole se déversent dans nos océans.

dates à retenir

Septembre 74

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13 Film à la Bibliothèque publique d'Edmonton "COMO ERA GOSTOSO O MEU FRANCES" 20h.00	14 "Hard Time Dance" Salle de la Cathédrale St-Joseph 8h.30 p.m.
15	16	17	18 10 août au 25 septembre à la Galerie d'Art d'Edmonton: *"The Structure of Comics"*	19	20 Films à la Bibliothèque publique d'Edmonton: DOCUMENTS ET TEMOIGNAGES et IL DESERTO ROSSO 19h.00	21 Réunion de l'Exécutif de l'ACFA Salle de conférence 11h. a.m.
22 20 au 22 Stage de recyclage pour les professeurs de français - Ecoles Séparées à l'Etoile du Nord - St-Albert	23	24	25	26	27 27 au 29 Stage de recyclage pour les professeurs de français - Etoile du Nord - St-Albert	28
29	30	1 octobre 1 au 5 SEMAINE de L'AGRICULTURE	2 Réunion annuelle générale de l'Association des Scouts du Canada au sous-sol de l'église St-Joachim	3 Réunion des Parents et Maîtres de l'Ecole J-H Picard, convoquée par le comité des parents aviseurs. Ecole J.-H. PICARD 20h.00	4	5

La province en bref

Les scouts et les louveteaux de St-Paul au camp de St-Vincent

— Les Scouts au Camp—

Au tout début des vacances, les louveteaux et les éclaireurs, passent à tour de rôle une fin de semaine au Camp des Scouts à St-Vincent.

Tout d'abord les éclaireurs, au nombre de 10, accompagnés de leurs animateurs, Louise et René Amyotte se rendent au camp le vendredi soir 28 juin. Quinze éclaireurs de la Meute d'Edmonton et leurs animateurs, Jeannine et Emile Amyotte, les rejoignent plus tard dans la soirée.

SAMEDI, le 29 juin:

Après un déjeuner préparé par les éclaireurs eux-mêmes sous la surveillance de Louise et Jeannine Amyotte, l'on exécute des chants de rencontre. Les deux groupes s'entraident pour décorer le chalet et l'on se réunit ensuite dehors pour hisser les drapeaux - le drapeau scout ainsi que le drapeau canadien. Et on se rend ensuite à St-Paul pour une visite de la fromagerie. L'après-midi, est consacrée aux jeux et à une baignade bien appréciée. Le souper est suivi de la messe à 8:30 p.m. célébrée par l'abbé Marcel Croteau, aumônier. Plusieurs parents y assistent. Les lectures sont composées et lues par les éclaireurs, l'homélie est en forme de dialogue et les intentions de prières sont récitées par les scouts. La messe terminée, il y a feu de camp avec chants par les deux groupes, accompagnés par Mme Pauline Roberge à l'accordéon. La journée finie, tous regagnent le lit, fatigués mais contents de leur journée remplie d'activités de toutes sortes.

DIMANCHE, le 30 juin:

Dans l'après-midi des courses en canots sont suivies de jeux, d'un feu de camp et d'un "wiener roast" pour souper.

LUNDI, le 1er juillet:

Préparation pour le retour à St-Paul dans l'après-midi. Les deux groupes d'éclaireurs se disent "aurevoir" en reprenant chacun le chemin du retour vers 3h.p.m. Tous sont contents de leur fin de semaine au camp et espèrent pouvoir y revenir encore.

— Camp des Louveteaux—

Le vendredi soir 5 juillet, les louveteaux, au nombre de 13, se rendent au camp avec leurs animateurs Jeanne et Roland Charron et Hélène et Thomas Lomontagne. Après avoir collationné tous ensemble, c'est l'heure du coucher.

SAMEDI, le 6 juillet:

A 8h. a.m., c'est le déjeuner aux crêpes préparé par les cuisinières: Suzelle Larochelle, Lorraine Charron et Gisèle Piquette. Vers 19 heures, il y a courses en canots après quoi, les animateurs font "de la bonne crème à la glace" que les jeunes dégustent après le dîner. Dans l'après-midi, courses et jeux divers. A 4h.30 p.m., il y a célébration de la messe par l'abbé Marcel Croteau. Quelques parents viennent y assister. Il y a ensuite temps libre jusqu'à 6 heures. M. l'abbé Croteau soupe avec les louveteaux et déguste avec eux d'autre crème à la glace "fraîche" préparée avant le souper. Tout cela est suivi de jeux ainsi que d'un feu de camp, avec quelques parents présents. Vers 8h.30 p.m., c'est une période de temps libre suivie d'une collation et du coucher.

DIMANCHE, le 7 juillet:

Lever tard, suivi d'une heure de canotage et aussi des courses en canots. A 10h30 a.m., il faut déjà entrer et se préparer pour le départ. Le dîner terminé, tous aident à charger le camion pour le retour à St-Paul. Le sourire aux lèvres, tous se sentent heureux et satisfaits de leur belle fin de semaine au camp.

Grand merci aux animateurs et animatrices, aux cuisinières des louveteaux, à M. l'abbé Croteau ainsi qu'aux louveteaux et éclaireurs eux-mêmes qui ont su coopérer afin de rendre ces deux fins de semaines si agréables.

Premier camp de louveteaux à Shaw's Point

Du 3 au 6 juillet, 26 louveteaux de la région de Rivière-La-Paix, campaient à la Villa N. Dame de Shaw's Point.

Parmi le groupe, on comptait 12 louveteaux de Tangent accompagnés de leurs animateurs René et Lise Mercier, 8 louveteaux de Falher avec Gérard Rouleau comme animateur ainsi que 6 louveteaux de St-Isidore avec leur animatrice Mme Paulette Monfette.

Au cours de ces trois jours nous avons vu nos jeunes loups se dépenser corps et âme dans les différentes activités qui leur furent présentées comme par exemple, la marche dans la forêt, fabrication d'une ligne de pêche, la pêche elle- même, veillées de chants et de mimes, courses à obstacles, chasse au trésor, grand feu de camp, etc...

Nous pouvons dire qu'ils ont vécu leur thème "A la découverte de l'amitié dans la nature".

Comme il y a place pour le Seigneur dans la vie de chaque louveteau, nous avons eu, grâce à la présence du Père J.R. Monfette, de vivantes célébrations eucharistiques.

Tous les louveteaux sont retournés chez eux avec un gibier (badge) qu'ils avaient bien mérité.

Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de ce premier camp, un vrai succès. Je tiens à nommer ici, M. Réal Monfette, notre conducteur d'autobus ainsi que sa dame Diane, Mme Paulette Monfette, notre chef cuisinier avec ses aides Mmes Boivin de Tangent et Odile Allard de St-Isidore, Léon et Hélène, chefs de groupe pour la région ainsi que tous nos animateurs.

Voici les gagnants pour le grand tirage organisé par l'Association des Scouts du Canada, Région de Rivière-La-Paix:

Premier Prix: Mme Gertrude Bergeron, St-Isidore, Alberta.

Deuxième Prix: Mlle Key-Lee Bourgeois, Falher, Alberta.

Troisième Prix: Mlle Eveline Rochon, Girouxville, Alberta.

Hélène Lavoie

Nouvelles brèves de St-Paul

M.&Mme Roland Rocque et leur famille sont de retour d'une vacance de cinq semaines dans l'Est du pays. Ils ont fait ce voyage dans une grande roulotte motarisée qui accomodait toute la famille.

A Montréal, ils étaient présents au baptême du premier né de M.&Mme Victor Couture, frère de Mme Rocque. Victor est membre de la GRC. Il est un ancien citoyen d'Edmonton.

***

Notre président de l'ACFA Régionale, M. Raymond Albert, ainsi que sa dame et leurs enfants sont aussi de retour d'un long voyage. Ils ont parcouru le pays de leurs ancêtres, l'Acadie, et assistèrent au grand Frolic Acadien.

***

Mme Thérèse Albert fut élue à la réunion annuelle provinciale de l'Organisation Canadienne Catholique pour le Développement et Paix gouvernante sur le conseil des gouverneurs.

Nécrologie



MME DORELLA BOURGEOIS (1889 - 1974)

"C'est Lui qui m'a façonnée peureuse et craintive. Il est bien averti quand il viendra me chercher: il faudra y aller bien délicatement, bien doucement et gentiment. Il a besoin de n'être pas trop brusque. J'aimerais simplement m'endormir et m'eveiller avec Lui".

Telles étaient les paroles de ma bonne et chère maman chaque fois que nous parlions de l'au-delà. Et cette recette, pour ainsi dire, qu'elle avait donnée à son Créateur, elle lui a été accordée à la lettre lorsque le 21 août à 6h.15 a.m., une attaque de paralysie emporta ma chère mère.

C'est donc à 85 ans que cette vaillante pionnière de St-Albert s'endormit dans le Seigneur. Les funérailles et l'enterrement eurent lieu à Saint-Albert. La messe fut célébrée par le Père Alphonse Roy, o.m.i. qui était accompagné des Pères Gérard Labonté,o.m.i. et N. Robert, o.p.

Les porteurs étaient les petits-fils de la défunte: Paul et Richard Bourgeois de Guy; Tom de Spruce Grove; Ronald de Calgary; Jacques et Gilles de St-Albert. Cory Michel, également de St-Albert, portait la croix.

Elle laisse dans le deuil trois filles: Marguerite, Lily (Veness) et Soeur Cécile; et huit fils: Léo, Roland, Joffre, Bernard, Joseph, Gaston, Henri et Lévi, tous de St-Albert; ainsi que 55 petits-enfants et 40 arrière petits-enfants. Sr Cécile Bourgeois



M. MARCEL DeNAULT (1893 - 1974)

C'est le 25 août dernier, que décédait M. Marcel DeNault de Mallaig à l'hôpital Ste-Thérèse de St-Paul à l'âge de 81 ans.

M. DeNault naquit à Laprairie, Québec le 16 juin 1893.

En 1921, il arriva à Edmonton pour continuer ses études au Collège des Jésuites, et quelques années plus tard, après avoir reçu son degré de B.A. de l'Université de Montréal, il arriva à Mallaig et enseigna dans sa première école "Grassy Island" en 1925.

Enseignant à Grassy Island il se marie avec une de ses élèves, Lorette Viel et continue sa profession d'enseignement dans la région d'Edmonton.

En 1946, il retourna à Mallaig et acheta un magasin, où il fut l'opérateur jusqu'en 1970.

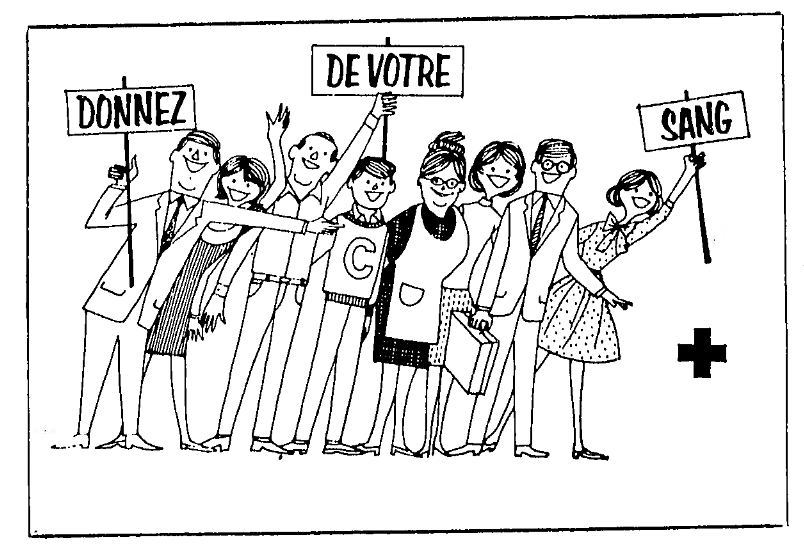
Il laisse pour pleurer sa perte son épouse Lorette de Mallaig; 4 fils: Raymond de Mallaig, Valmont d'Edmonton; Richard et Gérard de Calgary; 1 fille: Mme Ted (Lorraine) Caldwell d'Edmonton, 14 petits enfants et une soeur Mme Hélène Cardinal de Laprairie, Québec.

Le service funèbre eut lieu en l'Eglise St-Jean de Brébeuf de Mallaig le 28 août et fut célébré par M. l'abbé Louis Viel et M. l'abb Rosario Simard.

Les porteurs: M. Paul Viel; Joseph Viel, Pierre Viel, Albert Lefebvre; Gustave Côté et Albert Chapdelaine.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Mallaig sous la direction de Pardale Funeral de St-Paul.

Plusieurs se souviendront de lui pour ses idées progressives et ses nombreuses peintures.



éditorial

La Société de Prêts aux Étudiants de l'ACFA

Il y a plusieurs années, répondant à un besoin de la population étudiante, l'ACFA avait accumulé les fonds nécessaires et avait fondé la Société de Prêts aux Etudiants. Grâce à ce service, un très grand nombre d'étudiants ont pu poursuivre leurs études ou se perfectionner dans leur profession.

Aujourd'hui, il est relativement facile d'emprunter de l'argent pour étudier, et il a semblé à l'Exécutif de l'ACFA que ce service, comme tel, n'avait plus sa raison d'être, d'autant plus qu'un trop grand nombre d'emprunteurs semblent avoir remisé leur emprunt aux oubliettes, et qu'il y a encore plusieurs milliers de dollars à récupérer.

A la dernière assemblée annuelle de l'ACFA qui s'est tenue au Collège au mois de mars dernier, il a donc été décidé de dissoudre cette société de prêts aux étudiants.

Au moment où l'on avait songé à cette dissolution, on avait imaginé en même temps établir, à même ces argents (la somme totale serait d'environ $25,000.00), un fonds dont les intérêts serviraient à donner des bourses soit à des étudiants, soit à tout francophone désireux de se perfectionner dans une discipline ou dans un art quelconques. Placé dans un compte d'épargne, une telle somme permettrait à l'ACFA de distribuer chaque année une vingtaine de bourses d'environ $200 chacune, ce qui constitue un cadeau appréciable.

Or, entre temps, le Fonds Jean Patoine a été fondé et à cette même assemblée annuelle, il avait été proposé par Me Hervé Durocher, secondé par M. Maurice Dallaire, "que les fonds en liquide (de cette Société) soient transférés au Fonds Jean Patoine et que l'Exécutif soit responsable de cette transaction". Cette proposition a été suivie d'une assez longue discussion, et, après un nombre important d'interventions, on a voté en deux temps: 1. que la Société de Prêts aux Etudiants soit dissoute et 2. que la transaction "soit remise entre les mains du Conseil Général qui décidera de l'affectation des fonds". Cette double proposition a été acceptée.

Le prochain Conseil général de l'ACFA sera sans doute saisi de la seconde partie de cette proposition, et il est à souhaiter que l'ACFA ne se départisse pas de cette occasion unique qu'elle a présentement de rendre chaque année un service très appréciable à une vingtaine de personnes.

Certes, le Fonds Jean Patoine est une heureuse initiative qui mérite le support de la population et auquel l'ACFA se doit de contribuer substantiellement, mais ce serait une erreur d'y amalgamer ce fonds de la Société de Prêts aux Etudiants de l'ACFA pour deux raisons bien simples.

Tout d'abord, il s'agit de deux choses bien différentes. Le fonds Jean Patoine opère sous forme de concours et donne un PRIX (éventuellement, il pourrait sans doute en donner plusieurs) à une personne qui démontre déjà une certaine maîtrise dans un art ou une discipline en particulier. C'est en quelque sorte une récompense à des talents reconnus.

L'ACFA, pour sa part, entend donner des BOURSES à des francophones qui en font la demande parce qu'ils ont besoin d'aide soit pour poursuivre leurs études, soit pour se perfectionner dans un art ou une discipline quelconques. Un jury est aussi nécessaire pour accorder de telles bourses aux personnes les plus méritantes, mais il s'agit beaucoup plus d'un geste d'encouragement que d'une récompense.

D'autre part, il est souhaitable que l'ACFA garde en propre ce fonds de bourse, parce que c'est une des rares occasions qui lui est offerte d'offrir un service bien concret à des individus en particulier. L'ACFA a besoin de cette sorte de publicité et elle aurait tort de s'en priver en remettant à un autre organisme, si valable soit-il, ce qu'elle a déjà en main.

Ce sont là des éléments que le Conseil Général devra prendre en considération quand il sera appelé à voter sur cette question qui, on s'en rend bien compte, n'est pas sans importance.

Guy Lacombe

Keith Spicer en visite à Edmonton

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Air Canada

Les membres présents, qui font un usage assez généreux des services d'Air Canada, avaient plusieurs commentaires à faire au sujet de cette corporation de la Couronne. Ils ont noté certaines anomalies, mais l'ensemble de la discussion a révélé une nette amélioration dans les services bilingues d'Air Canada.

Les parcs nationaux

Une amélioration plus nette encore s'est faite sentir dans les parcs nationaux, tant au point de vue du personnel que des affiches et activités bilingues.

Radio-Canada

Plusieurs commentaires ont été faits au sujet de Radio-Canada, surtout à l'effet que la section française de cette société d'Etat semble limiter des horizons à la ville de Montréal ou, au mieux, à la province de Québec. On le remarque de plus en plus à CHFA, et quant à CFXFT, c'est une observation qui date depuis les débuts de ses opérations. Quelqu'un a fait remarquer qu'il serait avantageux, même pour les Québécois, de connaître davantage ce qui se passe dans les autres provinces, ce qui leur permettrait de se rendre compte que leurs problèmes dont on fait état si fréquemment à Radio-Canada, ne sont pas les seuls au pays et qu'ils sont très souvent partagés par les autres provinces.

Plus de publicité

M. Keith Spicer s'est également informé auprès des représentants de la francophonie albertaine des moyens de faire connaître davantage le bureau du Commissaire aux Langues Officielles et les services que ce Bureau entend rendre. En général, on souhaite une plus grande publicité dans les media, afin que les gens sachent que ce bureau est à leur service et qu'ils peuvent y communiquer toutes les plaintes qu'ils jugeraient à propos, au sujet des services bilingues du gouvernement fédéral. "Il est important, a fait remarquer M. Spicer, que ces anomalies nous soient communiquées, faute de quoi on pourrait finir par croire à Ottawa, que le bilinguisme est bien établi partout et que la loi sur les Langues Officielles ne présente plus aucun problème.

Districts bilingues

Enfin la question des districts bilingues a été abordée, et les membres de l'ACFA en ont profité pour exposer de nouveau leur position. On sait qu'une consultation avait été faite il y a quelques mois à la grandeur de la province au sujet de l'opportunité d'établir ces districts bilingues. Les rapports de toutes les régions laissent entendre que les francophones de l'Alberta, d'une façon générale souhaitent l'établissement de tels districts bilingues, ce qui serait un avantage additionnel sur ce que la loi prévoit déjà pour leur assurer des services en français là où la population est en droit de le demander.

Par ailleurs, on estime important qu'avant l'établissement officiel de tels districts, une bonne campagne soit faite afin que les anglophones comprennent bien que l'établissement des districts bilingues ne leur enlèverait rien, que leurs droits seraient respectés, mais que ces districts ajouteraient des services additionnels aux francophones sans priver pour autant les autres des services qu'ils ont déjà.

Bref, l'ACFA adopte la position suivante: on veut des districts bilingues à condition que soit faite une bonne campagne d'information, ou on n'en veut pas du tout.

Conclusion

Tout au cours de la rencontre, les personnes présentes ont pu voir un M. Spicer qui n'a pas du tout changé, un homme enthousiaste, énergique doté d'un remarquable sens de l'humour, prêt à tout mettre en oeuvre, mais toujours avec beaucoup de diplomatie pour faire respecter les droits linguistiques des deux groupes de langues officielles du Canada.

Le Franco
Hebdo du Canada

DIRECTEUR ET REDACTEUR EN CHEF: Guy Lacombe

COMPOSITION ET CIRCULATION: Micheline Duclaume

MISE-EN-PAGE: Louise Chartrand

Hebdomadaire français dévoué aux intérêts des francophones de l'Alberta et sans appartenance politique

ABONNEMENT: $5.00 par année; $9.00 pour deux ans. Etats-Unis et autres pays étrangers: $7.50 par année.

Courrier de deuxième classe, enregistrement No 1881

TELEPHONE: 422-0388
ADRESSE: 10020 - 109 rue, Edmonton, Alberta T5J 1M4

L'école J.H. Picard entreprend sa troisième année

PHOTOS: Le Franco

Edmonton (GL) C'est avec un remarquable enthousiasme que le personnel de l'école J.-H. Picard s'est remis à l'oeuvre au début de la nouvelle année scolaire pour accueillir les quelque 622 élèves qui s'y sont inscrits.

Organisation minutieuse, bonne humeur constante, esprit d'équipe général: voilà un peu ce qu'on pouvait remarquer à cette école durant les premiers jours de son opération à la fin du mois d'août et au début de septembre. Le sérieux avec lequel les corps administratif et professoral se sont mis à l'oeuvre sont autant d'indications qu'on a de l'énergie en réserve pour au moins les dix prochains mois. Bref, c'est de mieux en mieux.

Chez les élèves, en ce début d'année, on remarque la même attitude. Selon certains d'entre eux, arrivés de l'extérieur, l'école J.H. Picard se comparerait avantageusement à des écoles bilingues de d'autres provinces.



Mme Irène Noël est revenue à Picard à la satisfaction de tous!

Augmentation

Depuis ses débuts, cette seule école secondaire bilingue de la ville d'Edmonton a vu augmenter sa population étudiante de façon constante. Le 28 août, on a inscrit 77 élèves de plus que l'an dernier.

Selon M. Léonard Rousseau, chargé des relations publiques de l'école, cette population étudiante doublerait si toutes les familles francophones y envoyaient leurs enfants. Pour l'instant, on ne se plaint pas, car l'école est pleine à craquer. Il faut quand même regretter que tant de parents francophones n'aient pas le souci de donner à leurs enfants une éducation bilingue que convoit par ailleurs bien des enfants anglophones qui ne peuvent cependant être admis à l'école Picard.



Les élèves de M. Adrien Bouchard sont de bonne humeur. Evidemment, c'est la première journée...

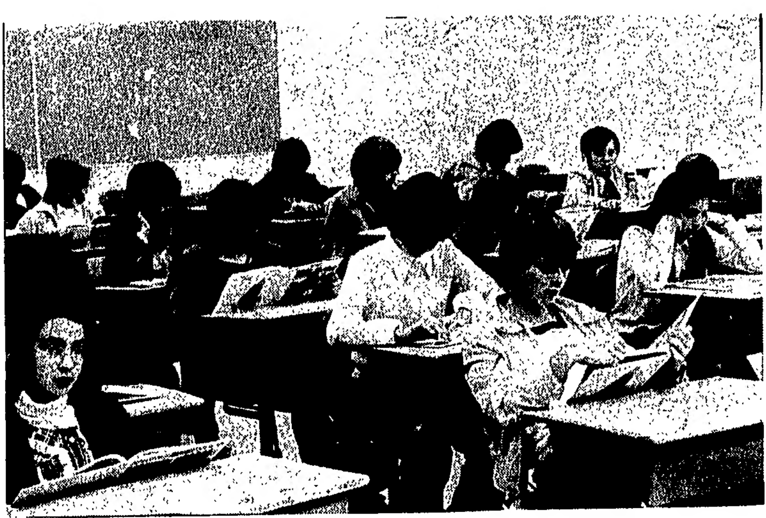
Nouveaux programmes

Parmi les innovations de cette année, il faut noter entre autres deux nouveaux programmes, dont un de relation s publiques et un autre d'activités para-scolaires. Ces deux programmes, confiés à M. Rousseau, complémenteront de façon pratique les cours de français qui se donnent en classe.

"En prévision d'activités sportives, par exemple, explique M. Rousseau, les élèves recevront en classe tout le vocabulaire technique nécessaire pour pratiquer ce sport en français". Et cette façon de procéder se généralisera à la plupart des autres activités para-scolaires. Si dans les débuts, on a dû procéder un peu à l'aveuglette à l'école Picard, faute de données indispensables pour établir une philosophie et des politiques qui répondent à des objectifs bien précis. Bref, on entend donn er une poussée systématique pour que les élèves puissent de plus en plus s'exprimer en français.

Nouveaux professeurs

Un certain nombre de nouveaux professeurs sont venus s'ajouter au corps professoral au début de cette nouvelle année académique. Il y a d'abord M. Blair Doré et Mme Irène Noël qui sont revenus; puis Mme Cozette Gylanderm; Doreen Kolotyluk, Yvonne Tschofen, ainsi que Sr Thérèse Potvin et MM Denis Tardif et Léo Turcotte. Par ailleurs, certains professeurs de l'an dernier ont quitté l'école J.H. Picard de sorte que dans son ensemble le personnel a peu augmenté, surtout si on tient compte de l'accroissement des étudiants.



Bien rangés et déjà au travail, ces élèves ne peuvent être que ceux de M. Fernand Champagne, professeur de français.



"Venez par ici pour choisir vos casiers... deux par deux". Un contact agréable au début de l'année scolaire: M. Oscar Lebel.



Aux Arts Industriels, le toujours sympathique M. Hilaire Fortier.

LES MENSONGES DE BENOIT



La question de savoir si la pensée humaine peut atteindre une vérité objective n'est pas une question théorique mais une question pratique. C'est dans la pratique que l'homme doit démontrer la vérité, c'est-à-dire la réalité, la puissance, la précision de sa pensée. Karl Marx

Le grand vol de l'année... Pas tellement dans l'espace, mais dans le porte-monnaie de plus de 50,000 curieux et assoiffés de sang qui se sont rassemblés dimanche dernier près du précipice de la rivière du serpent à quelques milles de Twin Falls dans l'état de l'Idaho. Oui l'affaire Kneivel devrait sûrement faire réfléchir plusieurs. On doit quand même avouer que Evel a suffisamment de fortitude intestinale pour vivre dangeureusement, et riche en même temps.

***

Oh! Pauline comme tu t'es fait belle pour venir saluer tes frères de l'Ouest Canadien, qui dépaysés au bout du monde, sont venus t'applaudir et t'écouter. Tu nous a fait voir un peu le courage de ceux qui ne veulent pas mourir et la peine de ceux qui sont déjà morts... "Mammy, Mammy, tell me why it is too late", refrains touchants et vrais d'une minorité qui s'est battue pour ses droits, ses traditions, mais qui, par la force des choses , se voit quand même assimilée. Pauline Julien, une bouffée d'air frais.

***

Les quelques priviligiés qui ont eu la chance de côtoyer la grande Pauline lors de son passage à Edmonton, ont trouvé cette dernière très humaine, honnête, calme et courageuse. Elle a avoué être une personne très prompte, mignon défaut que l'on retrouve souvent chez les gens de caractère "latin" sentimental qui aime la vie et le monde. Pauline Julien s'est fait de bons amis dans l'Ouest... On se souviendra de toi longtemps et nous espérons que ta première visite ne sera pas la dernière.

***

Nouvelle en primeur sur l'enquête Morrow...

Le conseiller municipal Alex Fallow aurait versé un pot de vin de 40,000 dollars au reporter municipal de CHFA — Radio Canada, Mireille Massé, pour qu'elle aille suivre des cours de reportages sur les enquêtes judiciaires à Scotland Yard à Londres. En apprenant la nouvelle, Charles Lugassy, offusqué, a immédiatement demandé qu'une enquête soit menée pour savoir comment il se fait qu'on ne lui avait pas fait une telle offre. Le juge Guy Pariseau a été nommé pour faire la lumière sur la question.

***

En parlant de reporters — Pourquoi les visites quotidiennes "en soirée" du journaliste Charles Lugassy dans les studios de CHFA? Ce n'est pas une question de faire du temps supplémentaire de dire Charlie, c'est tout simplement que je n'ai pas les moyens de payer 15 cents par jour pour le "JOURNAL". Question d'économie tout simplement.

***

L'horaire d'automne à l'antenne CHFA — Radio Canada est entré en vigueur lundi dernier. Samedi prochain dès huit heures du matin. Vous pourrez entendre une émission animée par André Roy qui a pour titre "Samedi-rien"??????
Espérons que les fervents -z-auditeurs ne manqueront pas de nous faire part de leurs commentaires, et ce, même si l'émission ne leur dit absolument RIEN...

Franco ~ Rivière-la-Paix

Mme Marie-Paule Boulet
Falher Tél. 837-2192

Graduation à Falher

C'est par une température maussade et "boueuse" qu'avait lieu, vendredi le 6 septembre, les exercices de graduation des élèves de l'école Routhier de Falher.



De gauche à droite: (Filles) - Louise Côté, Yvonne St-Amand et Joanne Turcotte (Garçons) - Martin Lavoie, Denis Noël, René Reade, Michel Lavoie et Gérard Larose. Quatre gradués manquaient: Jeanne Pitre, Edmond Fournel, Donald Goudreault et Louis Mencke.

Le thème cette année était: "Demain un nouveau jour se lèvera! " et le décor en était un de "Paradis Terrestre".

A cinq heures, un banquet, sous l'habile direction des "soeurs Chailler," eut lieu au sous-sol de l'église, et réunissait gradués, escortes et parents, et quelques invités.

La messe concélébrée par les révérends Pères Eugène Leblanc, Jean-Roch Monfette et Jacques Johnson eut lieu à sept heures.

Les exercices de graduation débutèrent à huit heures.

Dans son allocution d'adieu aux gradués, M. Raymond Despins, directeur de l'école disait: "Pendant vos années d'études, vous vous êtes efforcés de mettre en pratique les conseils et les leçons que vos professeurs et vos parents vous ont donnés; je n'irais pas jusqu'à dire que vous avez toujours appris toutes les leçons et suivi tous les conseils, mais vous avez eu le courage de poursuivre vos études jusqu'au bout.

Permettez-moi donc, chers gradués, de vous donner un dernier conseil qui, je l'espère, vous sera utile dans la vie.

Il n'importe l'endroit, ou le genre de travail que vous ferez, il sera toujours à propos de poursuivre votre travail jusqu'au bout, c'est à dire de persévérer, même si vous rencontrez des difficultés et lorsque vos efforts ne sembleront pas porter fruits.

Si vous êtes ici ce soir, c'est que, VOUS avez persévéré, car il y a certainement de vos compagnons, qui ne sont pas avec vous, ce soir.

Vous avez tout ce qu'il vous faut pour réussir dans la vie, et cette réussite, je vous la souhaite de tout coeur.

M. Denis Noël, qui donnait le message d'adieu au nom des gradués dit: "Aujourd'hui pour nous, c'est vraiment un nouveau jour qui se lève."

Nous voulons remercier tous ceux qui nous ont aidés pendant ces douze années à l'école Routhier.

En terminant, nous vous disons tout simplement, Merci et Adieu!

Le mot d'adieu des élèves de l'école, aux gradués fut donné par Mlle Yvonne Turcotte et c'est en ces termes qu'elle le fit:

"Mais, oui, que dire à des étudiants qui ont fini et qui en savent bien plus que nous, sinon, qu'ils ont des devoirs à remplir en tant que citoyens. Nous espérons que vous mettrez en pratique ce que vous avez appris sur les bancs de l'école Routhier, et que vous ferez toujours honneur à votre école.

Bonne chance dans votre nouvelle carrière. Et surtout, souvenez-vous que ce n'est qu'un aurevoir!"

Après les exercices, on procéda à la présentation de quelques bourses.

C'est alors que M. Denis Noël, se voyait décerner une bourse de $700.00 de l'Association des Hôteliers de l'Alberta.

En première, cette année, ce fut la présentation de la bourse "Alphonse Turenne". (Un article à ce sujet paraîtra dans un prochain numéro du Franco).

Il y avait trois candidats à cette bourse, soit; Doris Charest, Joanne Turcotte et Denis Noël et c'est ce dernier qui reçu cette bourse de $350.00, présenté par le Rév. Père Joseph Forget, omi.



Mlle Annette Ruel, qui en l'absence de son père, M. Paul Ruel, présentait la bourse de "l'Alberta Hotel Association" à Denise Noël.



De gauche à droite: (1ère rangée) Micheline Roy, Louise Morin, Angèle Ethier, Alice Johnson et David Gervais. (2ième rangée): Richard Veraart, Lucille Robertson, Doris Charest, Gabriel Côté et Léon Roy

Doris et Joanne reçurent chacune un don de la part des chevaliers de Colomb de Grouard et du Centre Notre-Dame de la Paix. (Collège Notre-Dame de la Paix.)

Et cette journée remplie de surprises et d'émotions se terminait par une danse avec l'orchestre de Lévis Bergeron. (Third Foundation)

Inquiétude au sujet de la "Terrace Corporation"

Les achats de terrains par la "Terrace Corporation" n'ont pas été sans causer une certaine inquiétude dans les régions de Falher de Girouxville. La plupart des lecteurs sont sans doute au courant que la "Terrace Corporation" est la compagnie qui est à construire la deuxième usine d'Alfalfa à Falher, et qu'au cours des derniers mois, elle a acheté quelque quatre-vingts quarts de terrain dans la région de Falher-Girouxville.

Récemment, plusieurs rumeurs couraient à Falher, à l'effet que la compagnie aurait l'intention d'acheter encore quarante quarts, ce qui en totaliserait 120.

Le Bureau du ministre de l'Agriculture, le Dr Hugh Horner, a de nouveau communiqué avec les officiels de la compagnie "Terrace Corporation" à Edmonton, et nous pouvons être assurés que cette compagnie n'a aucune intention d'acheter quelque terrain que ce soit, autre que les quatre-vingts quarts qu'elle a déjà achetés. La politique du ministre de l'Agriculture est de décourager, dans la mesure du possible, de tels achats de terrains par des corporations.

En même temps, aucune législation nouvelle n'a été passée à l'effet qu'un individu ne serait pas libre de vendre à qui il l'entend. Le gouvernement a l'importante responsabilité de faire en sorte que les fermiers qui arrivent à leur retraite et tous ceux qui ont passé leur vie à s'accumuler un avoir en terrain n'aient pas à souffrir de restrictions qu'imposerait le gouvernement sur la vente des terrains.

Hector G. Goudreau

La nouvelle saison du Théâtre Français d'Edmonton est lancée

Edmonton (GL) C'est dans un climat de grand enthousiasme que la nouvelle saison du Théâtre Français d'Edmonton a été lancée mercredi dernier, alors qu'une centaine de personnes avaient répondu à l'appel du nouveau directeur artistique Jean Fortier qui avait convoqué une importante réunion au Collège Saint-Jean.



John Neville, directeur artistique du Théâtre Citadel d'Edmonton
Photo: Le Franco

Le théâtre, un service

La présence de John Neville à cette réunion a évidemment soulevé beaucoup d'intérêt. Le directeur artistique du Théâtre Citadel d'Edmonton a pris la parole au début de la rencontre pour exposer sa conception du théâtre qui, selon lui, est d'abord un service à la communauté. Interrogé sur le sens qu'il donnait au mot service, il a tout simplement répondu que pour lui service veut dire "répondre aux besoins" de la communauté. Il a également ajouté qu'il souhaitait une coopération plus étroite entre le Théâtre Français d'Edmonton et le Théâtre Citadel. Quand ce dernier sera installé dans son nouveau local, le TFE serait même invité à aller y jouer.

Programme de la saison

Au cours de cette même réunion, le directeur artistique, Jean Fortier, a annoncé le programme de la saison 1974-75. Ce programme comprend quatre spectacles dont le premier, "Le Bal des voleurs" de Jean Anouilh sera présenté à la mi-octobre. France Levasseur-Ouimet en assurera la mise en scène.

A la fin de novembre et au début de décembre, le TFE présentera deux pièces en un acte chacune, soit "Ne te promène donc pas toute nue" (mise en scène de Jean Fortier) et "Mademoiselle Julie" (mise en scène de Jean-Marcel Duciaume).

Le troisième spectacle sera une pièce de Gratien Gélinas, "Bousille et les Justes" et sera présentée à la fin de janvier et au début de février. Le metteur en scène n'est pas encore trouvé.

Enfin, à la fin du mois de mars, on présentera "Procès à Jésus" de Diego Fabri, sous la direction de Richard Mageau.

Il est possible aussi qu'en juin prochain, à l'occasion du Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Edmonton, on présente un spectacle supplémentaire, soit une pièce du XVIe siècle, en collaboration avec le Département des Langues Romanes de l'Université de l'Alberta.

Autre possibilité: que le TFE reçoive, au cours de la saison, la troupe dramatique de St-Paul pour un spectacle additionnel.

Directeur technique

Le Père Fortier a également annoncé la nomination du directeur technique pour la prochaine saison: il s' agit de M. Roger Girouard dont la nomination reste cependant à être confirmée officiellement. M. Girouard a profité de l'occasion pour adresser la parole à l'assistance, expliquant que pour monter un spectacle, il était important que toute l'équipe collabore à la production technique.

Au cours de cette même réunion de mercredi soir dernier, Jean Fortier a présenté son adjointe à la direction, en la personne de Mlle Sylvie Robitaille, qui, a-t-il dit, sera beaucoup plus qu'une secrétaire: elle assistera en effet le directeur dans nombre de ses fonctions, attendu que ce dernier demeure toujours professeur à plein temps au Collège Universitaire Saint-Jean.



Sylvie Robitaille, adjointe à la direction

Un succès qui augure bien

Plusieurs autres questions ont été ~~débatues~~ débattues au cours de cette première rencontre, telles que la vente des billets de saison, la possibilité de théâtre télévisé, des moyens d'intéresser les étudiants au théâtre, etc. La foule a très bien participé à toute la réunion qui, il faut le remarquer, a été admirablement bien dirigée et a procédé rondement.

Le tout s'est terminé par un goûter au cours duquel les échanges se sont poursuivis. Bref un succès sur toute la ligne, et si on peut se baser sur cette première rencontre pour prédire ce que sera la prochaine saison du Théâtre Français d'Edmonton, on peut prévoir une saison une saison pleine de promesses.

KEITH SPICER s'adresse aux fonctionnaires fédéraux

Notes d'une allocution prononcée par le Commissaire aux Langues Officielles à la 26e conférence annuelle de l'Institut d'administration publique du Canada, à Edmonton, le 6 septembre 1974.

Le sujet qu'on m'a assigné, "De la satisfaction des besoins linguistiques dans la fonction publique", est susceptible d'interprétations diverses. Par exemple, on pourrait l'envisager sous l'angle des mesures prises par l'administration fédérale pour répondre aux exigences de la Loi sur les langues officielles, dispositions dont certaines, au moins, vous sont familières: ainsi les cours de langue, la détermination des exigences linguistiques des postes et, en ce qui concerne la langue de travail, la mise sur pied des unités de langue française. Une autre façon d'aborder notre sujet serait de s'interroger sur la part de responsabilité et d'effort qui incombe au public canadien dans le cadre de la réalisation effective de la réforme linguistique, particulièrement en améliorant l'enseignement des langues secondes dans les écoles. Ce sont là des façons d'analyser la question qui toutes seraient intéressantes et pourraient faire l'objet d'autant de discours; mais, avec votre permission, j'aimerais procéder autrement et insister, de préférence, sur les besoins linguistiques engendrés par la reconnaissance du droit, pour chaque Canadien, d'être servi par le gouvernement fédéral et de travailler au sein de la fonction publique dans la langue officielle de son choix.

Mes propos paraîtront peut-être redondants à certains d'entre vous, mais il est à mon avis utile de rappeler que, cinq ans bientôt après la promulgation de la Loi sur les langues officielles, trop nombreux sont encore les Canadiens - sans parler des ministères et organismes fédéraux - qui ignorent les dispositions légales ou les considèrent comme de peu d'importance.

Aux termes de l'article 2, "L'anglais et le français... ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada." Pratiquement, cela signifie, toutes limites raisonnables pour ce qui est des besoins et parfois du possible étant par ailleurs respectées, que tout citoyen devrait être à même de se prévaloir de services identiques et de même qualité auprès de son gouvernement, et ce, tant en français qu'en anglais. La grande souplesse du texte de loi facilite une attitude généreuse, plutôt qu'une espèce d'attentisme parcimonieux, suivant lequel les ministères ou organismes concernés dispenseraient leur services dans les deux langues seulement si la chose leur convenait.

En ma qualité de Commissaire aux langues officielles, j'ai le devoir de veiller à ce que les institutions fédérales respectent l'égalité de nos deux langues officielles, principe fondamental de la loi. En d'autres termes, ce qu'il m'appartient de garantir, c'est que le public, dénommé, pour les besoins de la cause, "public-client", se voie offrir les services de l'administration fédérale et puisse communiquer avec elle dans la langue de son choix.

Vous qui êtes des administrateurs réalistes et à l'esprit ouvert, vous avez bien sûr saisi que lorsque je parle de la nécessité de garantir l'égalité du statut, des droits et des privilèges, j'entends surtout les besoins du français (l'une des deux langues officielles) et des francophones (l'un des deux groupes linguistiques officiels). Car, en réalité, le français, tant en sa qualité de langue de service qu'en sa qualité de langue de travail de la fonction publique fédérale, le français, dis-je, est encore fort loin d'avoir acquis un statut égal à celui de l'anglais.

Avant de poursuivre, j'aimerais, si vous le voulez bien, préciser ce que j'entends, dans le contexte présent, par l'expression "public-client": je l'emploie, selon le cas, comme équivalent de "public en général" ou d'"employés fédéraux".

Dans ce qui va suivre, je mettrai l'accent sur trois aspects de notre thème: les besoins linguistiques du public, à savoir:

I. Le client a toujours raison (ou presque)

II. La demande est-elle si peu importante? - et si le "public-client", c'était vous?

III. De l'atermoiement: hier, aujourd'hui et demain.

1. Le client a toujours raison (ou presque).

Les milieux d'affaires se sont fixé un objectif qu'ils expriment par un slogan: "Le client a toujours raison". Et je ne vous apprends rien en rappelant qu'ils l'ont assorti d'un corollaire: "satisfaction garantie ou argent remis". En d'autres termes, parce qu'il constitue la raison d'être du commerçant, le "public- client" sait se faire entendre et se faire servir à son gré. Quant à moi, je reste convaincu que, du point de vue de la Loi sur les langues officielles, c'est un objectif similaire à celui du "client a toujours raison" qui doit constituer le but visé par la fonction publique. Pour parler simplement, disons que ce qui devrait compter, ce n'est pas ce que le public peut faire pour la fonction publique du Canada, mais ce que cette dernière doit faire pour son public, à qui après tout elle est redevable de son traitement.

L'objectif que nous venons de cerner dans la phrase précédente énonce, en bref, les buts de la loi en ce qui concerne la langue de service et de travail. Vous le savez sans doute, cela implique, premièrement , que le public devrait pouvoir communiquer avec le fédéral et être servi par celui-ci dans la langue de son choix, non pas sur demande, mais automatiquement, et, deuxièmement, que les employés fédéraux (autre clientèle de l'administration) devraient pouvoir, aussi souvent que possible, travailler dans la langue de leur choix et poursuivre une carrière satisfaisante au sein de la fonction publique.

La loi prône non pas le bilinguisme individuel, mais le bilinguisme institutionnel. Ce que cela veut dire, c'est que, aux termes de ce texte législatif, un bureau fédéral offrant un service au public doit être en mesure de s'acquitter de sa tâche dans les deux langues, soit par l'intermédiaire d'agents bilingues, soit par le truchement d'un personnel unilingue composé de représentants des deux communautés linguistiques. En plus de quoi, l'ensemble des éléments "oraux" et "visuels" du service (salutations et services téléphoniques, formulaires, publications, avis, affiches et signalisation, etc.) doivent être bilingues.

Pour une large proportion de la "clientèle" de l'administration, à savoir le grand public, les services dans la langue choisie (presque invariablement le français) demeurent, malgré certains progrès, inaccessibles en bien des régions du pays. Or, cette frustration va à l'encontre de la courtoisie la plus élémentaire et revient à refuser un droit coutumier confirmé par la législation et reconnu à tout contribuable. Aussi scandaleux que cela soit, maint francophone doit subir les pires angoisses morales et spirituelles pour faire respecter des droits linguistiques qui sont légitimement siens en vertu de la loi. Il ne se passe pour ainsi dire pas de semaine que mes services n'enregistrent une humiliation que le public francophone est obligé d'accepter ou de tolérer. A quelque code déontologique que l'on se réfère, la chose est dégradante et ne reflète en rien l'esprit et l'intention égalitaires de la loi et du législateur. Le texte prévoit en effet on ne peut plus clairement que les services doivent être offerts non sur demande, mais automatiquement, et que, de plus, ils doivent être de qualité égale.

D'aucuns, dirigeants et administrateurs chevronnés, me rétorqueront que la loi vise des objectifs par trop idéalistes. En ma qualité de "médiateur linguistique", chargé de parler au nom de ceux qui ne peuvent ou ne veulent s'exprimer eux-mêmes, je préfère être accusé de prôner un idéal trop élevé que d'en défendre un qui fasse peu de cas de la dignité humaine. Et je demeure convaincu que c'est cette façon de voir qui doit s'imposer si l'on veut ne pas vider de sa substance l'esprit généreux et raisonnable de la loi. Car à faire fi de la dignité humaine, on finira par mettre en doute l'intégrité, ou à tout le moins le réalisme, de ceux qui ont voté la loi.

II. La demande est-elle si peu importante? Et si le public-client, c'était vous?

Certains ministères et organismes ont une tendance répétée à prétendre que la demande de services dans la seconde langue officielle est trop faible pour en justifier la prestation. Au lieu de se consacrer à les fournir, ils gaspillent beaucoup de temps et d'énergie à trouver le moyen de fuir cette responsabilité. Plusieurs préféreraient une définition précise des expressions "demande importante" et "dans la mesure où il est possible de le faire" auxquelles se réfère l'article 9 (2) de la loi. Ce sont ces normes qui déterminent le devoir des organismes, tenus d'offrir des services bilingues partout au Canada, y compris à l'extérieur de "districts bilingues" éventuels - dont aucun n'existe encore au-delà de la région de la capitale nationale. Ni l'une ni l'autre de ces normes ne provient de mesures scientifiques énoncées dans la loi; c'est pourquoi il faut les interpréter selon des critères semblables à ceux que les tribunaux appliquent à "l'homme raisonnable".

En d'autres termes, c'est la façon dont le cadre envisage la question qui détermine si la demande est régulière, irrégulière,

KEITH SPICER s'adresse aux fonctionnaires fédéraux

Notes d'une allocution prononcée par le Commissaire aux Langues Officielles à la 26e conférence annuelle de l'Institut d'administration publique du Canada, à Edmonton, le 6 septembre 1974.

l'intermédiaire d'agents bilingues, soit par le truchement d'un personnel unilingue composé de représentants des deux communautés linguistiques. En plus de quoi, l'ensemble des éléments "oraux" et "visuels" du service (salutations et services téléphoniques, formulaires, publications, avis, affiches et signalisation, etc.) doivent être bilingues.

Pour une large proportion de la "clientèle" de l'administration, à savoir le grand public, les services dans la langue choisie (presque invariablement le français) demeurent, malgré certains progrès, inaccessibles en bien des régions du pays. Or, cette frustration va à l'encontre de la courtoisie la plus élémentaire et revient à refuser un droit coutumier confirmé par la législation et reconnu à tout contribuable. Aussi scandaleux que cela soit, maint francophone doit subir les pires angoisses morales et spirituelles pour faire respecter des droits linguistiques qui sont légitimement siens en vertu de la loi. Il ne se passe pour ainsi dire pas de semaine que mes services n'enregistrent une humiliation que le public francophone est obligé d'accepter ou de tolérer. A quelque code déontologique que l'on se réfère, la chose est dégradante et ne reflète en rien l'esprit et l'intention égalitaires de la loi et du législateur. Le texte prévoit en effet on ne peut plus clairement que les services doivent être offerts non sur demande, mais automatiquement, et que, de plus, ils doivent être de qualité égale.

D'aucuns, dirigeants et administrateurs chevronnés, me rétorqueront que la loi vise des objectifs par trop idéalistes. En ma qualité de "médiateur linguistique", chargé de parler au nom de ceux qui ne peuvent ou ne veulent s'exprimer eux-mêmes, je préfère être accusé de prôner un idéal trop élevé que d'en défendre un qui fasse peu de cas de la dignité humaine. Et je demeure convaincu que c'est cette façon de voir qui doit s'imposer si l'on veut ne pas vider de sa substance l'esprit généreux et raisonnable de la loi. Car à faire fi de la dignité humaine, on finira par mettre en doute l'intégrité, ou à tout le moins le réalisme, de ceux qui ont voté la loi.

II. La demande est-elle si peu importante? Et si le public-client, c'était vous?

Certains ministères et organismes ont une tendance répétée à prétendre que la demande de services dans la seconde langue officielle est trop faible pour en justifier la prestation. Au lieu de se consacrer à les fournir, ils gaspillent beaucoup de temps et d'énergie à trouver le moyen de fuir cette responsabilité. Plusieurs préféreraient une définition précise des expressions "demande importante" et "dans la mesure où il est possible de le faire" auxquelles se réfère l'article 9 (2) de la loi. Ce sont ces normes qui déterminent le devoir des organismes, tenus d'offrir des services bilingues partout au Canada, y compris à l'extérieur de "districts bilingues" éventuels - dont aucun n'existe encore au-delà de la région de la capitale nationale. Ni l'une ni l'autre de ces normes ne provient de mesures scientifiques énoncées dans la loi; c'est pourquoi il faut les interpréter selon des critères semblables à ceux que les tribunaux appliquent à "l'homme raisonnable".

En d'autres termes, c'est la façon dont le cadre envisage la question qui détermine si la demande est régulière, irrégulière, importante ou insuffisante. Si celui-ci (ou celle-ci) part du principe qu'offrir des services bilingues à une soi-disante "poignée" de gens où à un groupe minoritaire qui représente un pourcentage infime de la population n'en vaut pas la peine, du point de vue du perfectionnement de la main-d'oeuvre ou des frais engagés, il lui sera alors toujours difficile de rendre des services adéquats au public-client..

Reprenant à leur compte la théorie de l'homme raisonnable, les cadres n'ont plus, une fois admise l'existence de la demande, qu'à faire en sorte, avec un zèle tempéré de raison, qu'il existe des services bilingues. Cela nécessitera peut-être du temps et sans doute plus d'argent que dans le cas d'autres priorités, mais l'entreprise est toutefois essentielle si l'on veut que se concrétisent, là où la bonne volonté et le savoir- faire le permettent, l'attitude et l'esprit humanitaires et équitables de la loi. Souvent, des difficultés d'ordre technique, financier, administratif ou de personnel empêchent la prestation de services bilingues, mais le problème devrait toujours, cependant, avoir un caractère exceptionnel ou temporaire. Il incombe aux autorités nationales et locales de prouver qu'il est impossible de les fournir. Ce n'est jamais au public-client de faire la preuve du contraire.

La direction doit encore faire la preuve, lorsqu'elle refuse d'établir des services bilingues sous prétexte qu'il y a absence de "demande importante" dans tel bureau ou telle localité. Je reconnais que ces deux mots - demande importante - posent un dilemme d'ordre pratique aux administrateurs et cadres les mieux intentionnés. Mais je crois que le Parlement, en ne définissant pas de critères plus précis, désirait que toute personne responsable ait recours au bon sens et agisse d'après sa réponse à la question "Et si le public-client, c'était moi?" - ou au moins se réfère à une quelconque norme souple qui ne soit pas coulée dans le moule contraignant de facteurs mathématiques invariables et parfois inapplicables. J'ai déjà eu l'occasion d'exhorter cadres et administrateurs à traiter la question de la demande en s'appuyant sur le plan des valeurs corollaires du bon sens, de la générosité et de l'imagination. Je suis à peu près certain que cela ne saurait guère satisfaire ceux qui, en général, ne se contentent pas de déclarations "enveloppantes"; par contre, mon énoncé prend plus de poids lorsqu'on l'applique à quelques-uns des faits concrets

(à suivre en page 10)

KEITH SPICER...

(suite de la page 9)

suivants, dont on peut tenir compte lorsque l'on essaie de déterminer la demande:

1) la répartition démographique locale, d'après la langue officielle parlée au foyer;

2) le volume réel des contacts, en fonction de la langue officielle utilisée;

3) la demande de services, lorsqu'ils sont fournis uniquement sur demande;

4) la demande, calculée après communication au public des endroits où les services bilingues sont disponibles automatiquement et réellement offerts;

5) les prévisions, en fonction du nombre de voyageurs (morte et haute saison);

6) les prévisions, en fonction du nombre de travailleurs itinérants;

7) les plaintes reçues par mon bureau ou par les administrations centrales ou les bureaux locaux ou régionaux des ministères;

8) les impondérables.

Cette même attitude de bon sens, d'imagination et de générosité vaut pour les voyageurs et l'article 10 de la loi n'offre, selon moi, aucune porte de sortie à l'unilinguisme.

Pour se débarrasser de leurs obligations linguistiques, certaines institutions fédérales se serviraient volontiers de formules telles que "il n'y a pas de demande importante...", ou la demande est "trop irrégulière pour justifier..." leur action. Cette attitude reflète une interprétation étroite de la loi et ne respecte nullement l'intention du législateur, qui veut que les voyageurs canadiens soient servis dans les deux langues en tout temps et se sentent partout chez eux au Canada et, dans le cas d'Air Canada et des ambassades par exemple, même à l'étranger. Là encore, il y a place pour beaucoup de générosité. Je pense souvent qu'il nous serait facile de prendre de telles décisions si nous nous placions dans la peau de l'autre ou si nous nous posions objectivement des questions comme: Quelle serait ma réaction si je devais quémander mes droits? Si on me refusait ceux qui me sont reconnus par la loi? Les réponses à ces questions peuvent indiquer nettement l'attitude que nous devons adopter.

Bref, les institutions fédérales servant les voyageurs sont tout spécialement visées dans la loi. L'article 10, qui se rapporte particulièrement à elles et à ceux de leurs concessionnaires qui ont affaire au public, leur confère non seulement du prestige, mais aussi des obligations, sans aucune limite géographique. Que ce soit au Canada ou à l'étranger, le personnel des lignes aériennes, chemins de fer et systèmes de transports, des hôtels et douanes, de l'immigration, des parcs, des sites historiques et des autres installations et bureaux fédéraux au service du public-client, n'a pas comme tâche d'offrir des services dans la langue officielle *préférée du public* seulement quand il existe une demande importante et qu'il est possible d'y subvenir. La loi a renversé les rôles; elle les oblige à supposer qu'il existe une demande à l'échelle nationale et à n'y faire exception que lorsque la demande de services bilingues"... n'est pas importante", ou "...trop irrégulière pour (les) justifier...". Encore une fois, c'est à l'organisme ou au ministère qu'il *incombe de prouver que* la demande est trop faible ou trop *irrégulière*

Bien que la Loi sur les langues officielles soit assortie de dispositions "géographiques" concernant la langue de service au public-client, notre travail dans le domaine démontre qu'il est non seulement idéal, mais certainement possible d'administrer la loi avec souplesse et d'obtenir des résultats en se référant aux pouvoirs "non géographiques" des articles 9 et 10. J'ai toujours, afin de respecter pleinement l'intention du Parlement, interprété les dispositions géographiques de la loi dans leur sens le plus large et j'invite toutes les parties concernées à faire de même, dans l'application des lignes directrices du Conseil du trésor.

Les secteurs bilingues désignés par le Conseil peuvent être utiles en tant que guides, mais il ne *sauraient concrétiser ni primer* sur les solutions plus globales et plus profondes préconisées par la loi. Celle-ci tend vers des vérités fondamentales, vérités qui sont le propre de gens éclairés; l'esprit de la loi et l'intention du législateur transcendent en effet toute démarcation linguistique et avant de trop s'engager dans une voie si astreignante, les administrateurs feraient bien de répondre objectivement aux questions que j'ai déjà mentionnées et surtout à celle-ci: Et si le public-client, c'était nous?

III. De l'atermoiement: hier, aujourd'hui et demain

Compte tenu de tous les compromis raisonnables dus aux difficultés techniques et aux imperfections humaines, la Loi sur les langues officielles devait être respectée hier, doit l'être aujourd'hui et devra l'être demain. A ma connaissance, aucune de ses dispositions n'autorise à remettre ou à ralentir son exécution. Les recommandations de mon bureau ont directement trait à l'application de la loi et ne sont influencées par aucune ligne de conduite administrative, qu'elle soit ou non susceptible d'aider les ministères et agences à répondre à ses exigences.

La Direction des langues officielles du Conseil du trésor semble surtout se préoccuper des exigences linguistiques des postes. Les retombées de ce travail *complexe seront sûrement* nombreuses et affecteront *plusieurs secteurs mais il ne faut* pas oublier que les objectifs de la loi dépassent le cadre de ce travail et englobent, entre autre choses, tout l'aspect des éléments audio-visuels des services du gouvernement fédéral ainsi que la langue de travail. Pour le moment, il ne semble pas que le Conseil ait fait un effort particulier pour inciter les ministères fédéraux à agir méthodiquement dans un domaine aussi peu complexe que celui des éléments audio- visuels.

(suite et fin la semaine prochaine)



CBXFT

samedi

09h00: Téléchrome
10h00: Pépinot
10h30: Yogi l'ours
11h00: Poly en Tunisie
11h30: Lassie
12h00: Football canadien
14h30: Echos du sport
15h00: Les héros du samedi
16h00: Sporthèque
17h00: Bagatelle
18h00: Déclic
18h30: Téléjournal
18h35: Film
19h00: Arsène Lupin
20h00: Nous les comiques
22h00: Témoignages
22h30: Téléjournal
23h00: Cinéma
"Les Cousins"

dimanche

09h00: Roquet belles oreilles
09h30: Graine d'ortie
10h00: Une fleur m'a dit
10h15: Le Jour du Seigneur
11h00: Football américain
13h30: Echos du sport
14h00: Rencontres
14h30: Concerto
15h00: La semaine verte
15h30: Gouts formes et couleurs
16h00: D'hier à demain
17h00: 5D
18h00: Politique atout
18h30: Téléjournal
18h35: Film
19h00: La petite patrie
19h30: Les beaux dimanches
22h30: Téléjournal
23h00: Du simple au multiple
23h30: Ciné-club
"Les Créatures"

lundi

09h45: En mouvement
10h00: Les chiboukis
10h15: Du soleil à 5 cents
10h30: Personnalité féminine
11h00: Les recettes de Juliette
11h30: Minos 5
12h00: Cher Oncle Bill
12h30: Les coqueluches
13h30: Téléjournal
13h35: Femme d'aujourd'hui
14h30: Cinéma
16h00: Bobino
16h30: Les égregores
17h00: Daktari
18h00: Nanny
18h30: Actualités 24
19h30: Les Pierrafeu
20h00: Les forges de St-Maurice
20h30: Mont-Joye
21h00: Le travail à la chaîne
21h30: Toma
22h30: Téléjournal
23h00: Appelez-moi Lise
24h00: Télé-mystères

mardi

09h45: En mouvement
10h00: Minute moumoute
10h15: Saturnin
10h30: Personnalité féminine
11h00: Les recettes de Juliette
11h30: Au pays de l'arc-en-ciel
12h00: Le prince Saphir
13h30: Téléjournal
13h35: Femme d'aujourd'hui
14h30: Cinéma
16h00: Bobino
16h30: Nic et Pic
17h00: Daniel Boone
18h00: Prince Noir
18h30: Actualités 24
19h30: La petite semaine
20h00: Sprint
20h30: Vedettes en direct
21h00: Rue des pignons
21h30: Le 60
22h30: Téléjournal
23h00: Appelez-moi Lise
24h00: Cinéma
"La vie rêvée"

mercredi

09h45: En mouvement
10h00: You Hou
10h15: Les contes de la rive
10h30: Personnalité féminine
11h00: Les recettes de Juliette
11h30: Tang
12h00: D'Iberville
12h30: Les coqueluches
13h30: Téléjournal
13h35: Femme d'aujourd'hui
14h30: Cinéma
16h00: Bobino
16h30: Picotine
17h00: Le monde de Disney
18h00: Baseball
20h30: Actualités 24
21h30: Le comportement animal
22h00: Consommateurs avertis
22h30: Téléjournal
23h00: Appelez-moi Lise
24h.00: "L'enfer des tropiques"

jeudi

09h45: En mouvement
10h00: Minute moumoute
10h15: Fablio le Magicien
10h30: Personnalité féminine
11h00: Les recettes de Juliette
11h30: Histoires sans paroles
12h00: Le monde en liberté
12h30: Les coqueluches
13h30: Téléjournal
13h35: Femme d'aujourd'hui
14h30: Cinéma
16h00: Bobino
16h30: Grugeot et Délicat
17h00: Tarzan
18h00: Temporel
18h30: Actualités 24
19h30: Les grands films
21h30: Destination monde
22h00: La flèche du temps
22h30: Téléjournal
23h00: Appelez-moi Lise
24h00: Les espions

vendredi

09h45: En mouvement
10h00: Au jardin de Pierrot
10h15: Clak
10h30: Personnalité féminine
11h00: Les recettes de Juliette
11h30: Les animaux chez eux
12h00: Mini-fée
12h30: Les coqueluches
13h30: Téléjournal
13h35: Femme d'aujourd'hui
14h30: Cinéma
16h00: Bobino
16h30: Picolo
17h00: Pour tous
18h30: Actualités 24
19h30: Marcus Welby
20h30: Hors série
21h30: Dossiers
22h30: Téléjournal
23h00: Appelez-moi Lise
24h00: Cinéma, "Angélique, Marquise des Anges"

CBXAT

SAMEDI

08h.00: Pépé le cowboy
08h.30: Picolo
09h.00: La porteuse de pain
09h.30: La Petite Semaine
10h.00: Les héros du samedi
11h.00: Sporthèque

DIMANCHE

08h.00: Pépinot
08h.30: Le prince Saphir
09h.00: Le jeune Fabre
09h.30: Les faucheurs de marguerites
10h.00: La semaine verte
11h.00: Qui vive
11h.30: La flèche du temps
12h.00: Topino

CHFA-RADIO-CANADA 680

DIMANCHE

0655 OUVERTURE
0700 RADIO JOURNAL
0705 MELODIES
0730 ORCHESTRE DE CHAMBRE
0800 RADIO JOURNAL
0803 HORIZONS
0900 RADIO JOURNAL
0903 ORCHESTRES CANADIENS
1000 RADIO JOURNAL
1010 MESSE DOMINICALE
1110 DIALOGUE
1200 RADIO JOURNAL
1203 COMMENTAIRE
1215 TEL QUEL
1300 RADIO JOURNAL
1303 CHRONIQUE DU DISQUE
1400 RADIO JOURNAL
1403 AU GRE DE LA FANTAISIE
1500 RADIO JOURNAL
1503 TEMPS LIBRE
1600 RADIO JOURNAL
1615 SPORTS
1620 MUSIQUE
1630 GENS DE MON PAYS
1700 RADIO JOURNAL
1703 A FLEUR DE NUIT
1800 RADIO JOURNAL
1803 A FLEUR DE NUIT
1900 RADIO JOURNAL
1903 A FLEUR DE NUIT
2000 RADIO JOURNAL
2010 A FLEUR DE NUIT
2100 RADIO JOURNAL
2203 MUSIQUE DES NATIONS
2300 JAZZ EN LIBERTE
2330 JAZZ NOUVEAU
2400 PENSEES DE LA NUIT
2405 L'ENVERS DE LA SEMAINE
0100 FIN DES EMISSIONS

LUNDI AU VENDREDI

0655 OUVERTURE
0600 RADIO JOURNAL (FM)
0603 BONJOUR
0700 RADIO JOURNAL
0703 INFORMATION 680
0705 BONJOUR
0730 INFORMATION 680
0750 PRIERE ET MEDITATION
0800 RADIO JOURNAL
0803 INFORMATION 680
0813 METEO
0815 SPORT NATIONAL
0820 BONJOUR
0900 RADIO JOURNAL
0903 INFORMATION 680
0905 SPORT REGIONAL
0910 BONJOUR
0930 RESEAU PROJET D'HIVER (100 - RADIO JOURNAL)
1100 INFORMATION 680
1102 PRESENT A L'ECOUTE
1130 PRESENT A L'ECOUTE
1200 LE MONDE MAINTENANT
1210 INFORMATION OUEST
1216 SPORT REGIONAL
1200 JOURNAL AGRICOLE
1230 PRESENT NATIONAL
1300 RADIO JOURANAL
1303 INFORMATION 680
1305 LA FEMME ET LES AUTRES
1400 RADIO JOURNAL
1403 INFORMATION 680
1405 ENTRE VOUS ET MOI
1430 LES TROUBADOURS
1500 RADIO JOURNAL
1503 INFORMATION 680
1505 RANCH 680
1600 INFORMATION 680
1605 CARNET DES ARTS
1613 CARNET DES ARTS
1620 COMMENTAIRES
1628 SPORTS
1634 MONSIEUR BRICOLE
1640 D'UN SOLEIL A L'AUTRE
1700 LES POINTS DU MONDE
1710 INFORMATION 680
1715 SPORT REGIONAL
1720 CHFA A L'ECOUTE
1745 CHAPELET
1800 RADIO JOURANL
1800 RADIO JOURNAL
1803 INFORMATION 680
1805
1900 ENVERS DU JOUR (L au J)
1805 - 1930 DISCO Z (Vendredi)
2000 LE MONDE CE SOIR
2033 EMIS. CULTURELLES
2200 ETHNIES
2400 PENSEES DE LA NUIT
2405 ALLIAGE
2457 FIN DES EMISSIONS (0100)

CBXY (FALHER)

2200 PAR QUATRE CHEMINS

LUNDI SOIR

2030 SUR TOUTES LES SCENES
2200 ETHNIES, UKRAINIEN
2300 RADIO JOURNAL
2303 BOOK CLUB
2330 RECITAL D'ORGUE

MARDI SOIR

2030 CONCERT INTIME
2100 DOCUMENTS
2200 ETHNIES: Pgmme hollandais
2300 RADIO JOURNAL
2303 L'ART AUJOURD'HUI
2330 LES GRANDES RELIGIONS

MERCREDI SOIR

2030 LES GRANDS CONCERTS
2200 ETHNIES: UK., CATH.
2230 RADIO JOURNAL
2303 LITTERATURES AU PLURIEL
2330 CONNAISSANCES

JEUDI SOIR

2030 ORCHESTRE SYMPHONIQUE
2200 ETHNIES: PERES BRESILIENS
2230 FILE LA NUIT
2300 RADIO JOURNAL
2303 DES LIVRES ET DES HOMMES
2330 A CAPELLA

VENDREDI SOIR

1930 L'ART AUJOURD'HUI
2030 BANC D'ESSAI
2100 PREMIERES
2200 ETHNIES: ALLEMAND
2300 RADIO JOURNAL
2303 ENTRETIENS

CBXY (FALHER)

2303 FILE LA NUIT

SAMEDI

0555 OUVERTURE
0600 RADIO JOURNAL (FM)
0603 SAMEDI BALLADA
0603 SAMEDI BALLADE
0700 RADIO JOURNAL
0703 SAMEDI BALLADE
0755 MEDITATION & PRIERE
0800 RADIO JOURNAL
0803 INFORMATION 680
0805 SAMEDI BALLADE
0900 RADIO JOURNAL
0903 INFORMATION 680
0905 SAMEDI ALLADE
1000 RADIO JOURNAL
1010 INFORMATION 680
1016 PROJET INFORMATION
1100 RADIO JOURNAL
1103 INFORMATION 680
1105 POLITIQUE
1110 SAMEDI BALLADE
1155 INFORMATION 680
1200 RADIO JOURNAL
1203 OPERA DU SAMEDI
1530 LES JEUNES ARTISTES
1600 RADIO JOURNAL
1610 COMMENTAIRE
1615 SPORT NATIONAL
1620 LA BOURSE ET LA VIE
1700 RADIO JOURNAL
1703 TOUR DE CHANT
1800 RADIO JOURNAL
1803 L'OISEAU DE NUIT
1900 RADIO JOURNAL
1903 "LES SAMEDIS"
2000 RADIO JOURNAL
2010 "LES SAMEDIS"
2100 RADIO JOURNAL
2103 SPORTS
2108 "LES SAMEDIS"
2200 RADIO JOURNAL
2203 ETHNIES: ITALIEN
2300 RADIO JOURNAL
2303 ETHNIES: ITALIEN

2400 NOCTAMBULE (St-Boniface)
2457 FIN DES EMISSIONS (0100)

CBXY (FALHER)

2203 MONCTON NOUVEAU PROJET
2300 LA MUSIQUE ET LES JEUNES

EMISSIONS SPECIALES-CHFA

HOCKEY RUSSIE-CANADA

DATE	LIEU	HEURE DE DIFFUSION
17 septembre	Québec	18hres00 (HAR)
19 septembre	Toronto	18hres00 (HAR)
21 septembre	Winnipeg	12hres00
23 septembre	Vancouver	18hres00

Reflet

Un Magazine Radiophonique du lundi au vendredi de 16h.05 à 17h.00, à CHFA — Radio-Canada.

Cette émission veut éclairer, divertir et informer au moyen de disques, de chroniques et de conversations, portant sur tous les domaines de la réalité quotidienne des Franco-albertains.

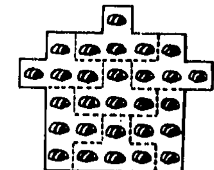
REALISATEUR: Roland Gaudet

ANIMATEUR: Benoît Pariseau.

Solution de Zieuron de la semaine dernière

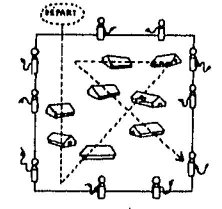
JEUX AERIENS

JEU 1 : Le croquis ci-dessous vous indique la solution.



JEU 2 : Vous avez dû voir apparaitre l'étoile des Etats-Unis sur l'aile de l'appareil. Le pilote était donc américain.

JEU 3 : Ce schéma vous montre l'itinéraire.



JEU 4 : Il manque 22 briques.

JEU 5 : Les insignes de « pilote » étaient dans l'ordre : A = Russe ; B = Français. C = Américain; D = Anglais.

JEU 6 : Notre avion bizarre était composé ainsi : 1) l'avant d'un « SPITFIRE » (Grande-Bretagne); 2) le fuselage et les ailes d'un JUNKERS 87 - « STUKA » (Allemagne) ; 3) La queue d'un B 26 - « MARAUDER » (U.S.A.).

L'artisanat québécois: un livre d'histoire

Le macramé

Aux techniques traditionnelles québécoises se sont ajoutés, depuis quelques années, des procédés empruntés à d'autres pays et remis en vogue chez nous. Ainsi a-t-il fallu attendre le courant hippie venu du Mexique, en passant par les Etats-Unis, pour réapprendre l'art de faire des noeuds ou macramé. Tels qu'en témoignent certains accessoires liturgiques enfouis au fond des tiroirs des sacristies ou les souvenirs de famille, cette technique vieille comme le monde a été enseignée chez nous, autrefois. L'utilisation de la soie dans la confection de ces pièces exigeait beaucoup de temps et de patience, c'est probablement là l'explication de l'abandon du macramé lors de la première guerre mondiale. On croit que les Chinois furent les premiers à se servir de noeuds comme élément décoratif. Tour à tour transplanté d'Arabie, France, Italie, Angleterre, le macramé doit sa survivance aux marins qui utilisaient ces noeuds et les pratiquaient pendant leurs loisirs.

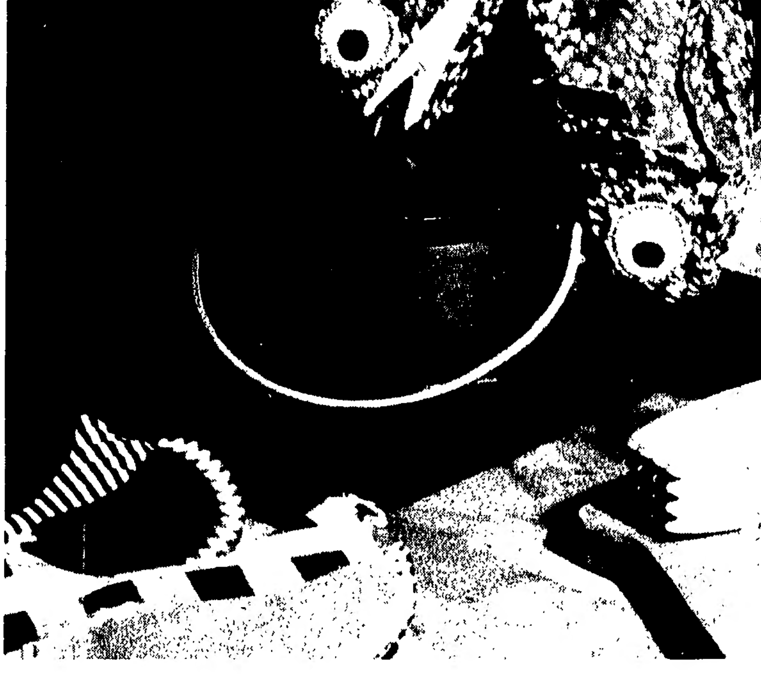
Les objets que l'on peut obtenir avec ce procédé sont innombrables et le matériel requis fort simple. Plusieurs artisans de Montréal et des environs ont contribué à repopulariser cette technique au cours des deux dernières années, parmi lesquels Lucette Galipeau et Murielle Dion.

Le batik

Quel mot étrange à l'oreille de l'occidental! Pourtant, le résultat de cette technique soulève l'admiration. D'origine nébuleuse, ce procédé, d'abord développé semble-t-il par les Javanaises, a été relancé il y a quelques années par deux artisanes: Gail Lamarche et Thérèse Guitté. Brisures, dessins, ces deux significations attribuées au mot batik en décrivent bien les caractéristiques. En effet, batiker c'est représenter des dessins sur des tissus. Ceux-ci sont créés par la teinture qui s'infiltre dans les craquelures de la cire préalablement appliquée sur le tissu. Ainsi, le hasard ne peut être totalement écarté dans l'exécution, ce qui donne au tissu un cachet d'une originalité toute particulière.



Imagination, audace ne manquent pas à Ray Cullen de Carleton! Adepte de la mer, elle lui procure matériaux et inspiration. Coquillages, épaves, cordages, schistes, ardoises, pour lui, tout est prétexte pour exercer son esprit créateur!



Au hasard des routes du Québec, les boutiques d'artisanat proposent d'ajouter un grain de fantaisie et de couleur à la vie quotidienne... Suggestions originales, produits de qualité, un choix illimité!

Les poupées

Le monde imaginaire des poupées a également trouvé ses maîtres. L'un de nos créateurs, Pierre Crevier, a fait naître des poupées issues d'un esprit poétique et léger Maigrichonne, Timbré, madamoiselle Bonbon, Gripette, etc. Avec des moyens dérisoires surgit tout un petit monde attendrissant où pointe l'humour et un sens inné de la couleur. Poupées pour enfants ou de collection, on voit défiler toute une galerie de personnages naïfs ou amusants, inspirés par: Gaby Pinsonnault, Marie- Andrée Leboeuf, Monique Thibault ou Line Desjardins dont on se rappelle la fort belle exposition, l'été dernier, au pavillon du Québec à Terre des Hommes.

Bien d'autres avenues (cuir, courte-pointe, fléché, etc.) ont attiré artistes et artisans dont le nombre s'accroît d'année en année. Les efforts concertés du monde de l'éducation (intérêt pour les arts plastiques), du ministère des Affaires culturelles (subventions, expositions, aide à la création, etc.), et de la Centrale d'artisanat du Québec (diffusion, conseils pratiques), assistée dans son rôle des succursales de Montréal et Québec, sont responsables en grande partie de ce renouveau.

L'amateur d'art, comme le visiteur en quête de cadeaux-souvenirs, se procurent maintenant chez nous, à des prix raisonnables, une grande variété de produits. Le choix s'étend du solide jouet qui ravit bébé au joli pendentif soulignant le charme de maman, ou encore de l'humble napperon égayant la table de famille à la somptueuse tapisserie ornant la salle d'attente du professionnel. Désormais, l'art s'intègre à la vie de tous les jours!

De plus en plus la pacotille et le tape-à-l'oeil, émanant de pays de culture différente, quittent nos étalages, remplacés par des objets de goût et de qualité révélant l'âme québécoise. Au hasard des routes et des régions du Québec, le firmament des arts scintille de mille feux, reflet d'un peuple dynamique en pleine évolution... L'artisanat québécois, c'est tout un livre d'histoire!

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche distribue gratuitement un dépliant, préparé par la Centrale d'artisanat du Québec, traitant de l'artisanat à travers les régions de la province. Les brochures régionales, principalement Bas Saint-Laurent -- Gaspésie et Beaupré -- Charlevoix -- Côte Nord, iniquent aussi fidèlement que possible les localités où l'on trouve de l'artisanat. On se procure ces publications et des renseignements complets en écrivant au Service des renseignements touristiques, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Cité parlementaire, Québec, ou en s'adressant à l'une des salles permanentes du Ministère:

12, rue Sainte-Anne, Québec
2, place Ville-Marie, Montréal

Les arts en bref

D'après une étude publiée récemment par le Conseil des Arts du Canada, le revenu moyen des musiciens, acteurs et danseurs professionnels était, en 1971, inférieur à celui de la population active canadienne dans son ensemble. En général, ces artistes ne consacraient guère plus que la moitié de leurs heures de travail au métier d'interprète, et les trois quarts d'entre eux avaient un emploi secondaire dans la même discipline artistique. Ils chômaient, en moyenne, 16. pour 100 du temps.



L'écrivain québécois Marie-Claire Blais vient d'écrire une pièce de théâtre "Sommeil d'hiver". Cette oeuvre a été récemment présentée au festival d'Avignon, dans le cadre du "théâtre ouvert", c'est-à-dire qu'elle a été simplement lue devant le public par M. Jean-François Delancour. Le critique du "Figaro Littéraire" en a dit que "c'était une oeuvre sensible" se déroulant dans "un paysage de neige mystérieux" mais dont les personnages lui paraissaient un peu trop "conventionnels." D'autre part, un autre ouvrage de la jeune québecoise et qui lui a valu il y a quelques années la célébrité (et le prix "Médicis") "Une saison dans la vie d'Emmanuelle" va être de nouveau d'actualité à Paris. Le film qui en a été tiré doit en effet sortir à l'automne sur un écran parisien ce qui n'empêchera pas Marie-Claire Blais, si elle peut mener à bien ses projets, de retourner au Québec où elle a besoin, comme elle le dit, "de se retremper".



Le Festival de Berlin a décerné au film français "L'Horloger de Saint-Paul", de Bertrand Tavernier, l'"Ours d'argent spécial" qui correspond au second prix du Festival. Le Prix de l'Office catholique international du cinéma a également été décerné au film "L'Horloger de Saint-Paul".



Myra Davies a organisé une exposition d'artistes contemporains à la Galerie d'Art d'Edmonton. Cette exposition, qui a pour titre "For an Independent Hairy Hill", met en relief la culture rurale d'un village du Nord de l'Alberta, autrefois prospère, mais maintenant entouré de fermes abandonnées et de bâtiments délabrés. Cette exposition comprend des peintures, des photos, des films, etc. Elle commencera le 15 septembre et se terminera le 15 octobre.



Six cent trente et un candidats se sont présentés cette année au concours d'entrée de l'Ecole Nationale de Théâtre qui a eu lieu en avril et en mai dernier dans les principales villes du pays. 59 d'entre eux ont été acceptés: 34 ont été admis à suivre les cours d'Interprétation (18 dans la section anglaise et16 dans la section française); 25 élèves ont été admis au cours de Production, dont 15 dans la section Technique et 10 dans la section Décoration.

Au cours d'Interprétation, une Albertaine a été choisie (section anglaise) et il s'agit de Sheri McFadden de Lethbridge au cours de production on remarque quatre candidats albertains, soit deux dans la section Décoration: Geofrey Dinwiddie (Calgary) et William Layton (Edmonton).



Jusqu'au 31 octobre, à la Galerie d'Art d'Edmonton, on pourra visiter une exposition de Sculpture en acier. Cette exposition est la première de ce genre.

Echos de J. H. Picard

Une année de travail sérieux

Photos: Le Franco-Albertain

Septembre 1974. L'école J.H. Picard veut dire différentes choses pour chaque personne.

Pour les élèves de la septième année, c'est un monde nouveau, c'est leur entrée au niveau intermédiaire. Ca veut dire huit différents professeurs. Ca veut dire souvent cinq ou six différentes salles de chasse. Cela explique pourquoi ces petits sont confus et souvent perdus durant au moins un mois.

Jour après jour, ils développent des réflexes et sous peu, ils navigueront dans cette masse de 622 élèves sans aucun inconvénient.

Pour les élèves de la dixième année, c'est une nouvelle liberté. Ils ont quelque chose à dire dans le choix de leur cours. C'est pour ainsi dire le début de la fin de leur éducation scolaire.



M. Michel Beaudoin, directeur de l'école J.H. Picard

M. Léonard Rousseau, directeur-adjoint, responsable des relations publiques et des programmes parascolaires.

Pour certains professeurs, c'est une nouvelle carrière; pour d'autres, c'est leur première expérience dans une école bilingue, et il va sans dire que c'est différent.

Chose certaine, les buts sont semblables pour ces différentes personnes: c'est une éducation chrétienne, c'est une éducation sociale, c'est une éducation académique à caractère bilingue.

Ces buts seront atteints jour après jour à travers les cours, les activités parascolaires, les rencontres formelles ou non formelles, les peines et les joies.

L'année scolaire à l'école J.H. Picard sera pour chaque individu ce qu'il veut qu'elle soit, car l'on reçoit dans la même mesure où l'on donne. Un élève qui veut réussir doit y travailler, un élève qui veut devenir bilingue doit y travailler. Il n'y a pas de formule magique pour le succès. Le travail et l'enthousiasme vont de pair.

J'aimerais souhaiter à tous les écoliers de l'Alberta une année de travail sérieux et de réussite constante.

Léonard Rousseau
Assistant-directeur.

Cafétéria improvisée, en attendant les jours meilleurs... Dans quelques minutes cette salle devra être vidée et nettoyée pour un cours.

CUB-O

B. DORÉ

DÉCOLLEZ.....

J'M'EN VIENS, MOI!

L'annuaire de Picard

Nous voici encore une fois au commencement d'une année d'études. C'est le temps de mettre nos projets scolaires en marche. Un de ces projets c'est la création de l'annuaire 1974-75.

L'annuaire c'est le livre des souvenirs de nos activités scolaires. Ce livre réflète notre créativité et notre imagination. Nous, les étudiants qui travaillent sur le comité de l'annuaire, essayons de faire ressortir l'esprit de corps qui existe ici à l'école. Nous espérons toujours que l'annuaire est un digne messager des buts et des réalisations de notre école.

Notre premier annuaire a paru en 1972. Richard Martin, le rédacteur, avec l'aide compétente de M. Hilaire Fortier et de Michelle Beaudry ont réussi à créer le premier chef-d'oeuvre. Il faut souligner que plusieurs élèves y ont joué cent rôles importants.

L'an passé, Michelle Beaudry, Lorette Béland et M. Hilaire Fortier se sont chargés de diriger l'énorme tâche : le livre Souvenir 1973-74. Certains croient que ce dernier annuaire fut meilleur que le premier. C'est ainsi que nous espérons que celui de cette année sera encore meilleur.

A titre de rédactrice de l'annuaire 1974-75, j'invite la population étudiante et enseignante de notre école à prendre part dans cette entreprise. La participation de tous les Picardiens assurera le succès de notre annuaire, c'est ainsi que la parution annuelle de notre livre-souvenir bilingue deviendra une tradition toute particulière à notre école.

Ce ne sont pas seulement les élèves et les professeurs de l'école Picard qui contribuèrent au succès de nos annuaires. Sans nos commanditaires, la tâche n'aurait pas du tout été facile. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont placé des annonces dans nos deux premiers annuaires. J'ose espérer que plusieurs industries, maisons de commerce et hommes d'affaires nous viendront en aide encore cette année.

S. Jacqueline Huot
Ecole J.H. Picard

PETITES ANNONCES

DIVERS

Jeune fille cherche chambre-pension dans une famille près de la paroisse St-Joachim, téléphonez au Franco-Albertain: 422-0388

Professeur de piano demandé. Téléphonez à: 476-6547

Transport demandé entre Spruce Grove et soit le Collège St-Jean, soit la paroisse St-Joachim. Téléphone: 899-3535 ou 482-6221.

CATHOLIC ADULT SOCIAL CLUB — "Hard Time Dance" pour les catholiques célibataires ou veufs (ves) âgés (es) de 25 ans et plus. Samedi le 14 septembre, à 8h30 à la salle de la cathédrale St-Joseph avec l'orchestre "Rythm Royals". Pour autres renseignements, signalez les numéros 476-8116 ou 479-2448.

LA FOI VIVIFIANTE. Ecoutez la foi vivifiante tous les dimanches matins. Au micro Fernand St-Louis CHFA 680 au cadran à 8h.00 a.m.

Dame seule accepterait d'entreposer votre piano gratuitement à condition de pouvoir s'en servir. Appelez 488-1429.

GARDIENNE DEMANDEE

Une personne est à la recherche d'une gardienne expérimentée pour prendre soin d'un bébé. Pour de plus amples renseignements composez le numéro 482-4089.

Personne demandée comme gardienne et aide-domestique. Pour plus de renseignements téléphonez à 899-2631 le soir.

Docteur recherche personne responsable avec bonnes références pour vivre avec la famille et s'occuper de deux enfants, légers travaux domestiques. Possibilité de cours d'anglais. Ecrire ou téléphoner: Dr Mackenzie et Madame, 1424 Windsor St. N.W. Calgary, Alta: 403 - 282 - 8285

Gardienne demandée. Téléphonez à 433-2315 après 5 heures p.m.



SOLUTION DE LA SEMAINE DERNIERE

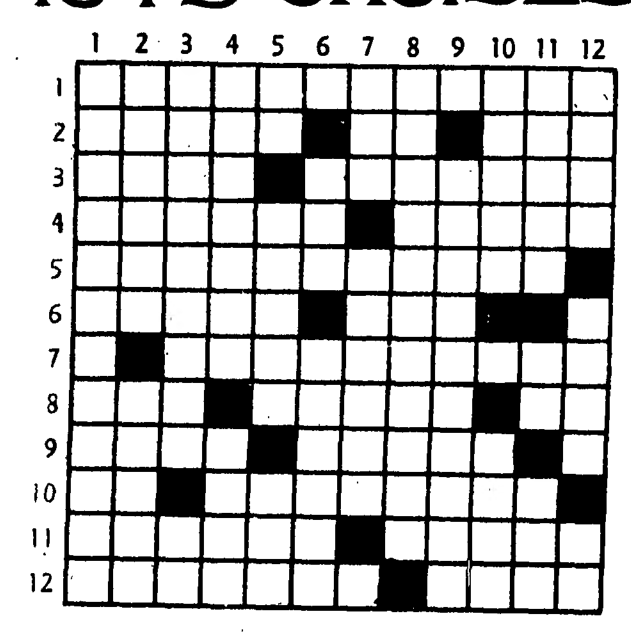
HORIZONTALEMENT

1.-ETOURDISSANT; 2.-NOUS - ELU - ROI; 3.-RITUEL - RICIN; 4.-EL - RUADES - RE; 5.-GENIE - OH; 6.-OESTRE - LIT; 7.-SOIR - EIRE - NE; 8.-TIR - ANGELOT; 9.-REALITE - AMES; 10.-UELE - AMERE; 11.-ROD - EROS - GER; 12.-CENE - RABATS.

VERTICALEMENT

1.-ENREGISTRER; 2.-TOILE - OIE - OC; 3.-OUT - NOIRAUDE; 4.-USURIER - LE; 5.-EUES - AILEE; 6.-DELA - TENTER; 7.-IL - DIRIGE - OR; 8.-SURE - ERE - ASA; 9.-ISO - ELAM; 10.-ARC - HL - OMEGA; 11.-NOIR - INTERET; 12.-TINETTE - SERS.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1- Primaire.
2- Qui ne sont pas communs. -- Infinitif. -- Douleur.
3- Essayer. -- Lieu planté d'oliviers.
4- Nom donné à plusieurs passereaux au bec droit et effilé. -- Avancée dans l'eau.
5- Qui concernent l'autisme.
6- Partie du harnais d'un cheval. -- Etat physiologique des animaux.
7- Travaillerais.
8- Plante cultivée pour ses fibres textiles. -- Dissimuler. -- Squelette.
9- Sorti. -- Rideau de tissu qui se lève et se baisse devant une fenêtre.
10- Double règle. -- Modérant.
11- Ecorche légèrement la peau. -- Paysages.
12- Personne qui sème du grain. -- Place sur une table.

VERTICALEMENT

1- Possibilités.
2- Personne ennuyeuse. -- Rivière des Alpes du Nord.
3- Action de construire (pl). -- Avant-midi.
4- Déloyal. -- Ecrivain français, auteur de l'Astrée (1567-1625).
5- Carte à jouer. -- Héroïne d'une légende médiévale. -- Qui jouit de la béatitude éternelle.
6- Possèdent. -- Immenses.
7- Condiment. -- Nerveux.
8- Choquerons leurs verres contre ceux des autres avant de boire.
9- Se roulerais sur le sol.
10- Ressemblance. -- Manche d'un pinceau.
11- Poissons plats. -- Fille d'Inachos. -- *Trois fois.*
12- Ancienne ville d'Italie. -- Cheville de métal en forme de S. -- Saint.

suite de la page 1

LE MAIRE DENT

grande opposition venant de candidats plus nombreux.

M. Dent a néanmoins établi comme règle que, du moins, en ce qui le concerne, aucune corporation ne pourra faire de don à son comité excédant la somme de $500 et aucun citoyen pourra lui en faire excédant la somme de $200. Cette façon de procéder, a-t-il expliqué, lui laisse une plus grande liberté. "Si quelqu'un vient par la suite faire des pressions invoquant le don qu'il a remis à mon comité d'élection, il me sera possible de remettre ce don de $500 ou de $200 selon le cas et de répondre: nous sommes quittes". Si j'acceptais des dons plus considérables, a-t-il ajouté, je perdrais cette liberté d'agir.

Bref, le maire d'Edmonton *entend réduire les coûts de sa* campagne au minimum, bien qu'il prévoie qu'elle lui coûtera de trente à trente-cinq mille dollars.

Liste secrète des souscripteurs

Répondant aux questions des journalistes, le Dr Dent a affirmé que la liste des personnes et corporations qui supporteraient sa candidature par des dons en argent ne seraient pas rendue publique. La principale raison qu'il a invoquée à ce sujet, est que si cette liste devenait publique, il la connaîtrait lui aussi. Or il préfère ne pas connaître ses supporteurs, toujours pour la même raison: garder la plus grande liberté possible d'action.

La plus belle ville du Canada

Agée de cinquante ans, le maire Dent entend faire d'Edmonton la ville la plus intéressante et la plus belle du Canada. "Je vais continuer à consacrer toute mon énergie et tous mes talents à faire en sorte qu'Edmonton continue à être le point de mire de toute les villes canadiennes - et que les citoyens d'Edmonton en moissonnent les bénéfices, a-t-il dit.

CHFA ET SON HISTOIRE

Dans un communiqué en date du 5 avril 1940, la Société Radio Canada affirmait qu'elle avait joué

depuis ces dernières années à titre d'auxiliaire des phalanges éducatives au Canada français un rôle particulièrement efficace et heureux.

Et le communiqué continuait:

Une compilation récente nous apprend que le poste CBF, par exemple, sur un maximum de 112 heures d'émissions par semaine en a consacré près de 40 à des oeuvres d'expression française: théâtre, conférence, radio-journal, reportage, jeux divers, etc...

Commentant ce communiqué, le Père Breton ajoutait:

Le communiqué ne dit pas /cependant/ combien d'heures de français on accorde aux 700,000 français en dehors du Québec..

Des chiffres révélateurs, nous pouvons en founir à la Société Radio-Canada, si elle a oublié ou égaré les siens, en ce qui concerne les provinces de l'Ouest. Et pour reprendre, à notre façon, le texte de Radio-Canada, nous affirmons, "chiffres révélateurs" en mains:

Une compilation récente nous apprend que le poste CBK (Watrous), par exemple, sur un maximum de 112 heures d'émissions par semaine, a consacré 43 minutes au français, mais par pur hasard. Aucune conférence, ni radio-journal, ni jeux divers en français

Ces 43 minutes de français par semaine représentaient 6 minutes par jour et équivalaient à moins de 1 pour cent. Même si la situation devait s'améliorer sensiblement par la suite, la solution demeurant toujours inadéquate, insatisfaisante et injuste.

Force était donc, à défaut d'un service fédéral adéquat, de recourir à d'autres moyens de radiodiffusion. Aussi, l'ACFA emprunta-t-elle souvent les ondes du poste CFRN d'Edmonton, soit pour des programmes d'occasion, soit pour une émission régulière hebdomadaire. En 1939, le poste CJCA, pour sa part, donnait le dimanche des émissions religieuses connues sous le nom d'Heures Catholiques, dont une partie était en français (11). A Rivière-la-Paix, les Canadiens français avaient conclu une entente ave le poste CFGP, en 1940, et jouissaient d'une émission d'une heure chaque semaine (12). Mais c'est surtout le poste de l'Université de l'Alberta, CKUA, qui devait coopérer à la cause française. En 1940, il transmettait l'émission française des drames de Racine (13); l'année suivante, il donnait des cours de français qui étaient très goûtés par plusieurs concitoyens de langue anglaise (14); en 1942, la Société d'enseignement postscolaire inaugurait une série de programmes sur *"l'éducation adulte, le folklore, l'art dramatique, le réveil rural, l'artisanal, etc (15)".*

Mais toutes ces émissions n'étaient en quelque sorte qu'un pis-aller, une solution temporaire en attendant que CBK à Watrous fît un meilleur partage de ses émissions...

Ce n'est que pour un temps, écrivait le Père Breton, car il faudra bien que Radio-Canada cesse ses mesquineries et fasse droit aux demandes légitimes de notre minorité (16).

Quelles étaient ces mesquineries? Lors de la visite royale en 1939, les émissions radiophoniques furent données presque exclusivement en anglais. Pourtant

"en dehors du Québec, il se trouvait 700,000 Canadiens français qui auraient aimé suivre dans leur langue les cérémonies qui se déroulaient ici et là, en terre canadienne (17)".

En 1940, CBK donnait treize émissions de nouvelles par jour en anglais; en français, aucune (18). De fait, Louis-Philippe Roy de l'Action Catholique notait en mai 1940 que CBK donnait dans ses programmes 97.64 pour cent d'anglais, 1.74 pour cent de bilingue et 0.62 de français (19). La même année l'abbé Maurice Beaudoux protestait auprès de Radio Canada parce qu'on n'avait retransmis à CBK que la partie anglaise du discours du nouveau vice-roi, Lord Athlone (20). La même erreur s'est reproduite quelque temps plus tard quand M. Percy-J. Philipps a donné une conférence dans les deux langues. La partie française ne fut pas irradiée en dehors du Québec (21). La semaine suivante, Mme Casgrain faisait un discours à Radio-Canada *"sur la liberté dont on jouissait dans les pays démocratiques".*

Quand on est arrivé à la partie française, on a fait entendre à la place un quart d'heure de piano, d'ailleurs en provenance de Montréal (22). En février 1941, c'était au tour du cardinal Villeneuve de se faire couper la partie française d'une importante allocution qu'il prononçait en l'Eglise Notre-Dame de Montrál (23).

11) "Heure catholique à la radio". S. (Observatoire), 6 décembre 1939.
12) "Emissions françaises à Grande Prairie". S. (Observatoire), 26 juin 1940.
13) "La radio tient l'affiche". S. 13 janvier 1940.
14) "A plat ventre". S. 5 novembre 1941.
15) "L'Université nous appuie". S. (Observatoire), 28 janvier 1942.
16) "Emissions françaises à Grande Prairie". S. (Observatoire), 26 juin 1940.
17) "La visite royale". S. 24 mai 1939.
18) "La radio, quelques aperçus et leurs conséquences". S. 29 fév. 1940.
19) Louis-Philippe Roy. "Vrais ou faux". S., 15 mai 1940.
20) "Lettre ouverte à la Société Radio-Canada". S. 3 juillet 1940.
21) "M. Percy-J. Philipps". S. (Observatoire), 11 décembre 1940.
22) "La guillotine en pays démocratique". S. 18 décembre 1940.
23) "Un gâchis". S. (Observatoire), 12 février 1941.

Joyeux Anniversaire

aux membres de l'ACFA par la Sécurité familiale

vendredi, 13 septembre

M. Claude ANCTIL, Jean Côté
M. Joachim CARBONNEAU, Grande Prairie
M. l'abbé Edmond CROTEAU, Vimy
M. héliodore GENEREUX, St-Paul
M. Marius LABOSSIERE, Coquitlam, B.C.
M. Maurice PARENT, Clyde
Soeur Elsie SITTSEN, f.j., Barrhead
M. Alphée TREMBLAY, Marie Reine

samedi, 14 septembre

M. Léo FORTIER, Vimy
Mme Lise GAGNON, St-Isidore
M. Gilbert JOHNSON, Guy
Dr Léon TROTTIER, St-Paul

dimanche, 15 septembre

M. Ghislais BISSON, St-Paul
M. André JOLY, St-Paul
M. Benoit PARISEAU, Edmonton
M. François PORTELANCE, Swan Hills
M. Roland STRANSBOURG, Bonnyville
M. Guy BRABANT, St-Paul

lundi, 16 septembre

Soeur Anna BAERT, f.j., Edmonton
Soeur Germaine BOISVERT, f.j., Edmonton
Mme Germaine CHAMPAGNE, St-Paul
M. Joseph DECHAINE, Bonnyville
M. Lucien DESBIENS, Marie Reine
M. Marcel TRUDEL, Girouxville

mardi, 17 septembre

M. Gérald BERGERON, Hay River, N.W.T.
Mme Thérèse BUREAU, La Corey
M. Louis HEBERT, St-Vincent
M. William NAIDESH, Edmonton
M. Raymond TETREAU, Vegreville

mercredi, 18 septembre

M. France BARIL, Montréal, P.Q.
Mme Marie BERNARD, Edmonton
M. Arthur CHAPDELAINE, St-Paul
M. Paul CHAUVET, Legal
M. Jean-Guy HEBERT, St-Vincent
M. Albert LAPORTE, Bonnyville
M. Jean-Baptiste VACHON, St-Albert

jeudi, 19 septembre

M. Wilfred BILEAU, St-Albert
M. Laurent DION, Calgary
M. Maurice GAGNON, St-Isidore
M. Jean-Paul MARCHAND, St-Paul